LE GÉNÉRAL

BORGNIS-DESBORDES

ET LE COLONEL

HUMBERT

de l'Artillerie de Marine

PAR

LE COLONEL HUMBERT

Breveté d'État-Major



GRAY

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE GILBERT ROUX

1896

A la lettre et au mémoire adressés au Ministre ont été ajoutés :

Lorient, le 28 avril 1896.

d'artillerie de Marine HUMBERT, Président Commission de GAVRE, à Monsieur le vice-l PARRAYON, Préfet maritime,

à LORIENT.

AMIRAL,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joints, en vous priant de vouloir bien les transmettre au Ministre, une lettre, un mémoire et trois brochures sur le **Soudan** ayant pour objet d'obtenir justice des procédés employés, il y a quatre ans, par le général de division **Borgnis-Desbordes** pour retarder le plus possible ma nomination au grade de colonel.

Je suis avec un profond respect,

Amiral,

Votre très obéissant et tout dévoué serviteur.

G. HUMBERT.

MINISTÈRE DE LA MARINE

—

CABINET DU MINISTRE

—

OBJET :

Demande de Justice

—

LORIENT, le 28 avril 1896.

Le Colonel **Humbert**, ex-commandant supérieur du **Soudan Français**, à Monsieur le Ministre de la Marine,

Paris.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai été nommé colonel, étant lieutenant-colonel depuis cinq ans et huit mois et après deux campagnes de guerre au **Soudan** (1890-91 et 1891-92).

Tous les officiers qui ont été promus lieutenants-colonels en 1888, quelques mois avant moi, ont été nommés colonels longtemps avant moi et cela sans campagnes de guerre.

Le colonel **Archinard** moins ancien que moi de grade de lieutenant-colonel de vingt-un mois a été nommé colonel dix-huit mois plus tôt.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que si, malgré mes services, j'ai été nommé si tardivement **et après mon tour d'ancienneté sur l'annuaire**, cela provient uniquement de ce que le général **Borgnis-Desbordes** blessé dans son amour-propre de ce que je n'ai pas cru devoir subir ses inspirations en ce qui concerne le **Soudan** et être purement sa créature, n'a pas hésité à altérer la vérité des faits (ainsi que le démontre clairement le mémoire ci-joint) pour m'empêcher d'être nommé colonel en 1892, après la campagne heureuse autant que difficile que j'ai dirigée contre **Samory** en 1891-92.

Mais je suis convaincu que la force ne prime pas toujours le droit et je suis persuadé que la justice finit par se manifester lorsque la vérité est exposée nettement.

Aussi après avoir attendu patiemment le moment de la faire connaître, j'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de solliciter de votre bienveillante équité la justice que j'ai la conscience d'avoir méritée (1).

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très obéissant serviteur.

G. HUMBERT.

---

(1) NOTA. — L'original de cette lettre et celui du mémoire joint ont été écrits il y a juste deux ans, en avril 1894, après ma nomination au grade de colonel.

MÉMOIRE

Adressé au Ministre de la Marine

PAR

LE COLONEL HUMBERT

Ex-Commandant supérieur du Soudan Français



Pour la vérité et pour la justice.
G. HUMBERT.
Lorient, le 28 avril 1896.

A ce Mémoire sont joints trois brochures du colonel HUMBERT :

1° **Le Soudan Français.** Paris, Société de Géographie, 1891.
2° **La France au Soudan.** Paris, Société d'Économie Sociale. 1891.
3° **Rapport politique et militaire** *sur les opérations de la campagne 1891-92.* — Paris. Imprimerie des Journaux Officiels. 1893.

Et un relevé des services du colonel HUMBERT.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

Dès l'année 1880, j'avais eu le désir le plus vif d'aller servir au **Soudan**. Mais mon séjour à l'École de Guerre de 1878 à 1880, les expéditions de **Tunisie** et du **Sud-Oranais** en 1881-1882, celles du **Tonkin** en 1883-1884 et un séjour de deux ans et demi à la **Réunion** de 1885 à 1888, m'avaient successivement empêché de demander à collaborer à une œuvre que je croyais très utile. Néanmoins, tout ce qui se rapportait au **Soudan** m'intéressait vivement, et lorsque je fus désigné, au mois de juin 1890, pour y exercer le Commandement supérieur par intérim pendant l'hivernage, j'avais à peu près lu tous les livres qui traitaient de ce pays et par des conversations nombreuses avec les officiers qui l'avaient parcouru, j'avais pu me préparer, au moins théoriquement, aux fonctions que je devais remplir.

L'exercice de mon commandement intérimaire pendant l'hivernage de 1890 eut lieu dans des circonstances difficiles, mais il me permit de me rendre compte de la situation, et, pendant la campagne de 1890-91 contre **Ahmadou,** à laquelle je pris part, je pus perfectionner mes connaissances.

Revenu en **France** le 20 avril 1891, après une absence de plus de dix mois et placé en mission au Sous-Secrétariat des Colonies, ma seule préoccupation fut non de chercher à plaire, mais de travailler au développement et à l'organisation du **Soudan** et de dire ce que je croyais utile et vrai.

Le budget du **Soudan** et les effectifs européens avaient été réduits considérablement avec l'assentiment du Colonel **Archinard** auquel je succédais comme commandant supérieur. Je dus

2

lutter très vivement pour obtenir le strict nécessaire, étant donné la situation qui m'était laissée. Mais Monsieur **Étienne,** Sous-Secrétaire d'État des Colonies, eut bientôt la conviction que mes demandes étaient justifiées par l'état dans lequel mon prédécesseur laissait le **Soudan** et grâce à son appui, le budget de 5.200.000 francs et les effectifs que je lui avais proposés dans mon rapport en date du 8 mai 1891, en développant les raisons qui l'exigeaient furent acceptés après quelques difficultés.

Arrivé au **Soudan**, à la fin de septembre 1891, je pus bien vite constater que la situation était beaucoup moins bonne que ne l'avait présentée mon prédécesseur. Je ne m'en étonnai pas et ne pensai qu'aux moyens de la rendre meilleure.

Pendant toute la campagne contre **Samory**, j'employai toutes mes forces à détruire les bandes de ce roi noir, en cherchant à éviter toutes les pertes inutiles. Je fus admirablement secondé par les officiers et les troupes sous mes ordres. Après 16 combats heureux, l'ennemi fut complètement démoralisé. Les trois places fortes de **Samory**, **Bissandougou**, **Sanancoro** et **Kérouané** furent prises et purent être conservées grâce aux vivres (riz, mil et troupeaux) enlevés à l'ennemi, après la prise de vive force de son réduit sur la montagne du **Toutou.**

La campagne de 1892-93 se trouve ainsi singulièrement facilitée. (Voir page 26 et les extraits du Rapport du Colonel **Combes** publiés dans les renseignements coloniaux du *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, N° 2 de 1896, pages 42 à 44).

Ces quelques considérations posées, j'arrive à l'objet de ce mémoire.

Lorsque, le 25 Mars 1892, de retour à BISSANDOUGOU, la situation ne me laissa plus aucune inquiétude, alors que je pouvais tranquillement recueillir le fruit des fatigues et des dangers auxquels je venais de résister, je crus utile d'écrire, après avoir bien réfléchi et dans l'intérêt du **Soudan,** quelques vérités au Sous-Secrétaire d'État des Colonies (1) et au Gouverneur du Sénégal, vérités qui pourraient m'attirer leur inimitié. Mais bien que cela me fût pénible, je ne m'arrêtai pas à ces considérations, estimant que, en agissant

(1) Lorsque mes télégrammes ont été expédiés, j'ignorais le remplacement de Monsieur **Étienne** par Monsieur **Jamais.**

comme je le faisais, je serais utile au pays dont j'étais le Commandant supérieur. Et il en a été heureusement ainsi ; tout ce que j'ai dit a été écouté, tout ce que j'ai proposé a été accepté et adopté (1).

Monsieur **Étienne**, auquel j'avais toujours exposé franchement et librement mes idées sur le **Soudan**, m'avait proposé pour la mise au tableau d'office le 7 mars après les sept combats qui avaient eu pour résultat la prise des trois places fortes de **Samory**, de son réduit sur la montagne du **Toutou** et des approvisionnements en vivres et en munitions qu'il y avait accumulés.

Monsieur **De Lamothe**, à mon arrivée à **Bordeaux**, le 20 août, manifestait à mon égard des sentiments bienveillants et désirait l'oubli de nos dissentiments.

Quant à Monsieur **Jamais**, qui avait succédé à Monsieur **Étienne**, je n'eus toujours qu'à me louer de sa très grande bienveillance.

Le 19 juin, après avoir reçu toutes mes dépêches et toutes mes propositions pour l'amélioration du **Soudan**, et bien que j'eusse nettement annoncé ma résolution de ne plus continuer à exercer le commandement supérieur, je recevais de lui à **Kayes** le câblogramme suivant : « **Comme l'indiquent vos télégrammes et rapports, avez-vous décision arrêtée de ne plus retourner au SOUDAN ? Répondez par télégraphe ainsi que date probable arrivée.** »

Je répondis immédiatement : « **Décision absolument arrêtée. Espère être à Paris vers le 20 août.** »

Malgré cette réponse, il me proposait une deuxième fois, le 20 juillet, pour l'inscription d'office au tableau d'avancement, et à ma visite d'arrivée à **Paris** le 21 août, il me faisait l'honneur de me dire qu'il aurait été très satisfait de me voir accepter le commandement supérieur du **Soudan** pendant la campagne 1892-93.

Je n'avais donc en somme qu'à me louer des autorités vis-à-vis desquelles j'étais responsable de mes opérations, de mon administration, de mes idées, de mes rapports et de mes télégrammes.

En revanche, le Général **Borgnis-Desbordes** qui s'était constitué le Directeur de la politique à suivre au **Soudan** et aux

---

(1) Voir note (2) en bas de la page 22.

inspirations duquel je n'avais pas cédé autant qu'il lui plaisait, ne pouvant contester les services que j'avais rendus, cacha son ressentiment, mais usa de **moyens particuliers** pour m'empêcher de recevoir la récompense que j'avais méritée. Il avait réussi par des **prétextes en contradiction notoire** avec ce qui a été fait pour son aide-de-camp en 1893 et 1894 et pour lui en 1883, alors qu'il commandait au **Soudan** (Voir pages 7 et suivantes) à faire repousser une première proposition en ma faveur faite par Monsieur **Étienne**. A la deuxième proposition faite par Monsieur **Jamais,** il ne recula pas devant l'altération complète de la vérité (Voir pages 9 et suivantes).

Après ma première visite de retour à **Paris**, le 20 août 1892, où je lui expliquai, selon mon habitude, très nettement ce que j'avais fait et pourquoi je l'avais fait, son inimitié augmenta encore, et je sus de personnes de son entourage qu'il ferait tous ses efforts pour m'empêcher d'être nommé Colonel et même d'être proposé.

Et il s'en est fallu de peu qu'il ne réussît (1) et que ma carrière ne fût brisée.



(1) Il n'a pu pourtant m'empêcher d'être mis, tardivement il est vrai, au tableau d'office pour le grade de Colonel (Voir page 38) avec la mention : « **Faits de guerre au Soudan** », mais il a retardé ma nomination de près de deux ans, grâce à ses procédés.

CHAPITRE Ier

A. — Au sujet des deux propositions pour la mise au tableau d'office, faites en faveur du Lieutenant-Colonel **HUMBERT**, pour faits de guerre au **SOUDAN**, par MM. **ETIENNE** et **JAMAIS**, sous-secrétaires d'Etat, ses chefs directs, alors qu'il était Commandant supérieur du Soudan en 1892.

1re Proposition faite par Monsieur ÉTIENNE, le 7 mars 1892.

Arguments dilatoires mis en avant par le Général **DESBORDES** pour la faire repousser.

2e Proposition faite par Monsieur JAMAIS, le 20 juillet 1892.

Altération complète de la vérité par le Général **DESBORDES**.

ANNEXE I. — Tableau comparatif d'avancement des derniers Lieutenants-Colonels nommés Colonels.

ANNEXE II. — Services de guerre du Colonel **Humbert.**

ANNEXE III. — Nomination au grade d'officier de la Légion d'Honneur des Colonels **Bertin** et **Humbert.**

Services de guerre des Colonels **Bertin** et **Humbert** jusqu'à leur nomination au grade de Colonel.

A

Au sujet de deux propositions pour l'inscription d'office au tableau d'avancement faites en faveur du Lieutenant-Colonel HUMBERT :

La première, le 7 Mars 1892, par M. le Sous-Secrétaire d'État aux Colonies ÉTIENNE, après la prise de BISSANDOUGOU, (12 janvier 1892), de SANANKORO et de KÉROUANÉ (26 janvier) et du réduit de SAMORY sur la montagne du TOUTOU (14 février) ;

La deuxième par M. le Sous-Secrétaire d'État JAMAIS, le 20 juillet 1892, après les six combats qui ont assuré le ravitaillement des postes conquis et achevé la démoralisation des troupes de SAMORY.

Observations sur les raisons qui ont été mises en avant pour rejeter ces propositions.

I

1re proposition faite le 7 mars 1892 par M. **Étienne.**

RÉPONSE DILATOIRE FAITE LE 17 MARS 1892 (1)

« Malgré les services qu'il a rendus, le lieutenant-colonel **Humbert** ne peut être inscrit d'office au tableau d'avancement pour les raisons suivantes :

1° Le lieutenant-colonel **Humbert** a été nommé officier de la Légion d'Honneur le 30 décembre 1891.

2° S'il était porté d'office au tableau d'avancement, les généraux ne pourraient inscrire aucun officier sur le tableau d'avancement qui doit être établi prochainement ».

(1) Monsieur le Sous-Secrétaire d'État **Jamais** m'a autorisé à prendre connaissance de ces propositions et des réponses faites, mais non à en prendre copie (Voir chapitre IV, page 36), je ne reproduis donc que les arguments saillants mis en avant pour m'éliminer, sans en reproduire le texte qu'il est facile d'ailleurs de retrouver à la Direction du Personnel (Bureau des Troupes) et au sous-secrétariat des Colonies.

Cette réponse et la suivante ont été écrites par le Général **Desbordes** auquel la Direction du Personnel avait renvoyé, pour avis, les propositions faites par MM. les sous-secrétaires d'Etat **Etienne** et **Jamais**. — Elles ont été recopiées au Bureau des Troupes et présentées ensuite à la signature des Ministres MM. **Cavaignac** et **Burdeau** qui, ne pouvant deviner les sentiments qui avaient inspiré les renseignements qui leur étaient fournis, les ont adressées aux sous-secrétaires d'Etat MM. **Etienne** et **Jamais** et ont ainsi commis un déni de justice, sans s'en douter. Monsieur **Burdeau** l'a réparée en partie (Voir chapitre IV, page 37). Monsieur **Cavaignac** avait quitté le Ministère lorsque je suis arrivé à **Paris** le 20 août 1892, et je n'ai jamais eu l'honneur de lui parler.

Observations mettant en évidence le peu de fondement de ces raisons.

1° J'ai été promu officier de la Légion d'Honneur après vingt-un ans de grade de chevalier; j'ai été en effet nommé le 29 janvier 1871 pour faits de guerre et blessures reçues au fort de l'Est, près de Saint-Denis, où je commandais étant sous-lieutenant, une batterie d'artillerie de marine, pendant le bombardement du fort par les Prussiens.

Cette nomination d'officier de la Légion d'Honneur n'était que la récompense, **à l'ancienneté**, de mes services antérieurs à mon arrivée au **Soudan**; elle m'eût été tout aussi bien accordée si j'étais resté en **France**; j'étais le premier à passer et **j'avais vu nommer avant moi le 10 juillet 1891**, alors que j'étais revenu de ma première campagne au **Soudan**, le lieutenant-colonel **Bertin**, chevalier de la Légion d'Honneur à la date du 3 février 1880, c'est-à-dire **moins ancien en grade que moi de plus de neuf années et n'ayant aucun service de guerre depuis 1870 ; elle m'avait de plus été accordée avant le commencement des opérations contre SAMORY** (1).

Il est à ajouter que le lieutenant-colonel **Bertin** qui avait deux mois et demi seulement de grade de lieutenant-colonel de plus que moi, venait d'être en outre mis, le 19 février 1891, sur le tableau d'avancement, bien qu'étant resté tranquillement à Brest depuis sa nomination au grade de lieutenant-colonel, alors que moi j'avais exercé au **Soudan** un intérim de Commandant supérieur pénible pendant l'hivernage 1890 (*inondation, épizootie et attaque de Koniakary par les troupes d'Ahmadou*) et pris part à la campagne contre **Ahmadou**, du 12 décembre 1890 au 3 janvier 1891, pendant laquelle j'avais assisté aux trois combats livrés.

De plus, le lieutenant-colonel **Bertin** ne comptait au 14 juillet 1891 qu'une campagne de guerre seulement (1870) et deux séjours dans de bonnes colonies (*Nouvelle-Calédonie et Guadeloupe*) alors qu'à la même époque je comptais quatre séjours aux colonies (*Cochinchine, Tonkin, Réunion, Soudan*, un séjour en *Tunisie* et en *Algérie*, cinq campagnes de guerre [*1870-71 contre*

---

(1) Le premier combat a eu lieu le 11 janvier suivant.

l'Allemagne ; 1871 (intérieur, pour mémoire) ; Tunisie (1881) ; Sud Oranais (1881-82) ; Tonkin (1883-84) ; Soudan 1890-91], dont quatre doubles (*Voir annexe 3*).

Pour bien mieux mettre en évidence encore combien cette première raison a peu de valeur, il suffit de rappeler, entre autres exemples (1), que le chef d'escadron **Régis, aide-de-camp du Général Desbordes**, a été nommé officier de la Légion d'Honneur à dix ans de grade, le 30 décembre 1893, et porté au tableau d'avancement, pour le grade de lieutenant-colonel, le 22 février 1894, c'est-à-dire moins de deux mois après, étant au Ministère.

*
* *

2° La deuxième objection soulevée tombe d'elle-même.

J'étais hors cadre et par suite, je pouvais non-seulement être mis au tableau d'office, mais même être nommé.

D'ailleurs en 1891, le tableau d'avancement ayant été arrêté le 19 février, le Général **Desbordes** y a fait ajouter d'office le 13 juin, le lieutenant-colonel **Archinard** qui n'avait que **un an et un mois** de grade et était le **10e** sur l'annuaire et le 7e des lieutenants-colonels non inscrits au tableau d'avancement (*Voir page 15*).

Il est à remarquer qu'au moment où une semblable fin de non recevoir a été donnée en réponse à la proposition dont j'étais l'objet, **j'avais trois ans et huit mois de grade de Lieutenant-Colonel** ; que j'étais le **3e** sur l'annuaire et le 2e des lieutenants-colonels non encore inscrits au tableau d'avancement et que je venais de livrer sept combats à **Samory**, aussi sérieux qu'aucun de ceux qui ont été jamais livrés au **Soudan** ; que j'avais pris les trois places fortes et le réduit de **Samory**, et que j'étais installé à **Kérouané** et à **Sanancoro** où aucun Européen n'était encore parvenu.

---

(1) Les exemples sont très nombreux tant à la Marine qu'à la Guerre, d'officiers promus dans la Légion d'Honneur et mis au tableau d'avancement ou promus quelques mois après au grade supérieur, et cela **même sans services de guerre**.

Je ne cite que les plus typiques qui mettent le mieux en évidence combien l'inimitié du Général **Desbordes** se masquait sous de piètres prétextes.

Je ne conteste pas la légitimité des récompenses accordées aux officiers dont je suis obligé de citer les noms ; je suis heureux au contraire, de pouvoir citer des faits indéniables montrant l'esprit qui animait le Général **Desbordes** à mon égard.

De plus, comme je l'ai dit plus haut, j'avais exercé l'intérim de Commandant supérieur pendant l'hivernage de 1890 et pris part, avec le lieutenant-colonel **Archinard**, à la campagne contre **Ahmadou** en 1890-91.

Enfin (et le *Bulletin officiel de la Marine* 1er semestre 1883, pages 579 et 614 dément cruellement les prétextes invoqués) **le Lieutenant-Colonel DESBORDES lui-même, étant au Soudan, a été mis au tableau d'office le 30 mars 1883, nommé Colonel le 31 mars 1883, c'est-à-dire le lendemain et le tableau d'avancement a été fait par les Généraux le 10 avril 1883, c'est-à-dire onze jours après !!! Il était le 7e sur l'annuaire et un seul fait de guerre venait de se passer au Soudan** (*Voir chapitre III page 29*).

Il résulte évidemment de tout ce que je viens d'écrire, que mes titres à l'inscription d'office au tableau d'avancement et à ma nomination au grade de Colonel n'étaient *à ce moment* (17 mars 1892), pas moins sérieux que ceux qui avaient motivé les mises au tableau du lieutenant-colonel **Bertin** et du lieutenant-colonel **Archinard** l'année précédente.

II

RÉPONSE FAITE LE 12 AOUT 1892

2e proposition faite le 20 juillet 1892 par M. Jamais.

« L'inscription d'office au tableau d'avancement doit être réservée exclusivement aux faits de guerre qui méritent cette récompense. On n'a pas cru devoir donner suite à une proposition de même nature faite le 7 mars par M. **Étienne.**

« Depuis, aucun fait de guerre nouveau ne paraît susceptible de modifier cette première décision ».

OBSERVATIONS. — **Cette dernière assertion est absolument contraire à la vérité** (1).

La première proposition faite par Monsieur **Étienne** le 7 mars ne pouvait viser que les combats livrés jusqu'à cette date ; la première fin de non-recevoir a été écrite le 17 mars, et **postérieurement même à cette dernière date** sont arrivées au

(1) Ni la **Direction du Personnel,** ni **l'État Major Général du Ministre** n'avait reçu du **Sous-Secrétariat des Colonies** communication de mes dépêches.
En revanche, le Général **Desbordes** les avait toutes entre les mains ; il savait donc parfaitement ce que j'avais fait.

Ministère plusieurs dépèches adressées par moi au Sous-Secrétaire-d'État et rendant compte :

1° De ma marche de **Kérouané** à **Bissandougou**, du 28 février au 2 mars ;

2° De ma deuxième marche de **Bissandougou** à **Kérouané**, du 9 au 15 mars ;

3° De ma deuxième marche de **Kérouané** à **Bissandougou**, du 21 au 23 mars.

Les deux marches du 28 février au 2 mars, et du 9 au 15 mars, ont été des plus difficiles ; **elles ont été marquées par des faits de guerre.**

— 1° Pendant la première, nous avons livré les trois combats d'**Aramou** (29 février), de **Facoleya** (1er mars) et de **Komakhana** (1er mars).

Pendant toute notre marche, outre ces trois combats, nous avons été harcelés de jour et de nuit par l'ennemi et le combat de **Komakhana**, en particulier, a été livré contre 1.500 hommes qui nous disputaient le passage du **Milo**, rivière à eau profonde, à gués très rares, à berges à pic bordées d'arbres, et d'une largeur de plus de quarante mètres (*Voir mon rapport page 236 et suivantes*).

— 2° Pendant la deuxième marche, nous avons livré, à toutes les forces de **SAMORY, commandées par lui-même** et qui tentait énergiquement un dernier effort désespéré, trois combats, savoir :

Combat de **Fabala** et de **Diassa-Ko**, dans une même journée, le 10 mars ;

Combat de **Bécé-Ko** (14 mars), où **Samory** avec toutes ses troupes (1.500 à 2.000 hommes armés de fusils à tir rapide), a tenté contre nous son dernier effort (*Voir mon rapport, pages 266 et suivantes*).

Derrière moi marchait le lourd convoi de ravitaillement destiné aux garnisons de **Sanankoro** et de **Kérouané**, comptant de nombreux porteurs et 109 voitures Lefèvre chargées de vivres et de munitions pour assurer la subsistance et la défense de ces garnisons éloignées, jusqu'au 1er janvier 1893.

Jusqu'à ce moment, on avait considéré comme une opération

presque impossible (1) **de faire parvenir ces voitures à Kérouané, et l'expérience a montré qu'elle était des plus difficiles.**

— 3° Enfin, après avoir assuré la défense et le ravitaillement de **Sanankoro** et de **Kérouané**, je suis revenu à **Bissandougou**.

Pendant cette marche de retour du 21 au 23 mars, nous avons été encore harcelés continuellement par l'ennemi ; nous avons subi une attaque de nuit et avons eu un engagement avec les troupes de **Samory** qui nous attendaient postées sur les hauteurs qui dominent le **Banan-Ko** et dans ce marigot (22 mars).

Si dans cette dernière affaire nous n'avons eu à déplorer aucune perte, cela tient à ce que j'avais été averti par un sofa, fait prisonnier la veille, des intentions de l'ennemi, et que j'ai su prendre les dispositions propres à les déjouer et à le surprendre.

Il ne peut être contesté que ces trois marches et ces six combats constituent de **réels faits de guerre et que ces trois opérations peuvent être comparées à bien d'autres qui ont fait un bruit plus considérable.**

Les dépêches rendant compte de ces opérations ont été expédiées le 4 mars de **Bissandougou** pour la première marche ; le 15 mars de **Kérouané** pour la deuxième, et le 24 mars de **Bissandougou** pour la troisième.

Elles sont donc parvenues au Ministère après le 17 mars, et il était, par suite, faux de dire que, depuis la première fin de non recevoir, en date du 17 mars (*à ce moment on ne connaissait au Ministère que les sept premiers combats livrés)* **aucun fait de guerre nouveau ne paraissait susceptible de modifier la première réponse,** puisque trois marches pénibles avaient été faites, puisque six combats et un engagement avaient été livrés, sans compter les attaques de nuit et des coups de feu continuels. (*Voir mon rapport, page 228 et suivantes*). — De plus, 10.000 habitants avaient été ramenés autour de **Kérouané** et de **Sanancoro**, ainsi que 700 bœufs environ.

---

(1) Lettre du colonel **Archinard** datée de **Siguiri**, 20 avril 1891 :
« Un autre détail sur lequel j'insiste tout de suite et pour lequel tous les officiers sont d'accord, c'est que les voitures **Lefèvre** ne peuvent plus être employées à partir de **Siguiri** ; les porteurs doivent être le seul mode de transport ».

Après ces marches et ces combats, j'ai ravitaillé et achevé de mettre en état de défense **Bissandougou**, et je ne suis parti qu'une fois certain que les trois postes nouvellement conquis étaient dans de bonnes conditions à tous les points de vue et n'avaient rien à redouter des attaques de l'ennemi.

Enfin des troubles sérieux qui avaient éclaté dans les royaumes de **Ségou** et de **Sansanding** ont été réprimés par le commandant **Bonnier**. Et préoccupé avant tout de laisser à mon successeur le moins d'embarras possible, je n'ai pas voulu quitter **Kayes** sans être assuré que la tranquillité règnerait pendant l'hivernage, et sans avoir donné tous les ordres et pris toutes les précautions qui me semblaient devoir faciliter la campagne suivante.

Je ne suis rentré en France que le 20 août après une absence de onze mois, la plus longue qui ait été faite par aucun Commandant supérieur du **Soudan** (1). — L'année précédente j'avais passé un hivernage à **Kayes** et j'étais resté absent dix mois.

NOTE ADDITIVE

Le Général **Desbordes** pour faire repousser la première proposition dont j'ai été l'objet, écrit « **malgré les services qu'il a rendus**, le lieutenant-colonel **Humbert** ne peut être inscrit d'office au tableau d'avancement pour les raisons suivantes :

« *1° Le lieutenant-colonel HUMBERT a été nommé officier de la Légion d'Honneur le 30 décembre 1891.*

2° S'il était porté d'office au tableau d'avancement, les Généraux ne pourraient inscrire aucun officier sur le tableau d'avancement qui doit être établi prochainement. »

J'ai démontré page 7 le manque complet de fondement de ces prétextes.

*
* *

(1) Pendant toute la campagne, je n'ai pas été un seul moment indisposé. A mon retour seulement, étant en quarantaine à **Podor**, à la fin de juillet 1892, j'ai été atteint d'un accès de fièvre bilieuse très fort. La campagne précédente (1890-91) j'avais également et même pendant l'hivernage admirablement supporté le climat.

Le Général **Desbordes** pour faire repousser la deuxième proposition s'exprime ainsi, page 9 :

« *L'inscription d'office au tableau d'avancement doit être réservée exclusivement aux faits de guerre qui méritent cette récompense. On n'a pas cru devoir donner suite à une proposition de même nature faite le 7 mars par Monsieur ÉTIENNE.*

Depuis aucun fait de guerre nouveau ne paraît susceptible de modifier cette première décision. »

Cette rédaction était profondément **habile** (un lecteur de mon mémoire me l'a fait remarquer après son envoi au Ministre) et de nature à tromper un Ministre trop occupé pour pouvoir scruter les faits et les intentions.

1° Elle pouvait laisser supposer que la première proposition du 7 mars avait été repoussée parce qu'elle n'était justifiée par aucun fait de guerre méritant l'inscription d'office au tableau d'avancement, alors qu'elle avait été repoussée sous les deux prétextes 1° et 2° indiqués plus haut et que les 7 combats que je venais de livrer constituaient des faits de guerre méritant indéniablement l'inscription d'office au tableau d'avancement, ce qui est d'ailleurs reconnu par le général **Desbordes** qui dit « *malgré les services qu'il a rendus* » (Voir page 6).

2° Elle pouvait laisser supposer qu'aucun fait de guerre n'avait eu lieu du 7 mars au 20 juillet, et j'ai démontré pages 10 et 11 que 6 combats avaient été livrés.

3° Elle pouvait enfin laisser supposer que les 6 combats livrés ne constituaient pas des faits de guerre méritant l'inscription d'office au tableau d'avancement, appréciation dont fait justice la comparaison entre ces faits de guerre et ceux qui ont valu au Colonel **Desbordes** et au Colonel **Archinard** les récompenses indiquées pages 29 et 30.

[Le Chef d'Escadron **Desbordes** a été nommé lieutenant-colonel à son arrivée au **Soudan** ; il a été nommé l'année suivante officier de la Légion d'Honneur à 10 ans et demi de grade à la suite de l'opération sans résultat contre **Kéniéra** et enfin il a été nommé Colonel à 2 ans et 3 mois de grade à la suite de la prise de **Daba,** avec un choix exceptionnel.

Le Colonel **Desbordes**, deux jours après sa nomination, se faisait battre au **Oueya-Ko** par un lieutenant de **Samory**.

Le chef d'escadron **Archinard** a été nommé officier de la Légion d'Honneur à 8 ans de grade à la suite de la prise de **Koundian** ; il a été mis d'office au tableau d'avancement à 1 an et 1 mois de grade à la suite de cette campagne maladroite contre **Samory** qu'il avait entreprise **malgré les ordres formels du Sous-Secrétaire d'État et contrairement au bon-sens et à la juste appréciation des circonstances** ; enfin, il a été nommé colonel à 2 ans et 4 mois de grade avant son départ pour le **Soudan** et **sans faits de guerre** avec un choix exceptionnel, alors que le colonel **Humbert** revenait du **Soudan** après une campagne des plus difficiles et des plus pénibles **où il avait réussi à réparer autant qu'il était possible les sottises de son prédécesseur.**

Enfin le colonel **Archinard** revenu du **Soudan** et remercié par le Sous-Secrétaire d'État a été mis l'année suivante sur le tableau d'avancement pour commandeur de la Légion d'Honneur; il a été nommé général de brigade **hors cadres,** étant le 10e sur l'annuaire, et sans aucun service ni aucun fait de guerre qui puisse justifier cette récompense extraordinaire. Cette nomination a été publiée *in extremis* et a été datée du 23 avril 1896 alors qu'elle n'a été insérée que le 26 à l'*Officiel* après la chute du Ministère Bourgeois ; aucune justification n'a pu être donnée de cet avancement **irrégulier** (?).]

*
* *

Les explications précédentes paraîtront, je l'espère, suffisantes pour montrer que les assertions qui m'ont empêché d'être mis sur le tableau d'avancement, à la suite de chacune des propositions de MM. ÉTIENNE et JAMAIS, Sous-Secrétaires d'État aux Colonies, ont été inspirées par un sentiment autre que celui de la justice et de la vérité.

Mais l'évidence apparaîtra plus grande encore par la lecture des chapitres suivants.

ANNEXE I

Liste des L^ts^-Colonels promus en 1888 et postérieurement ; date de leur mise au tableau d'avancement ou de leur promotion au grade de Colonel

NOMS	N° d'ancienneté comme Lieut^t^-Colonel	DATE de la nomination au grade de Lieutenant-Colonel	DATE de la mise au tableau d'avancement	DATE de la nomination au grade de Colonel	DURÉE des services dans le grade de Lieutenant-colonel
Larrodé	1	23 avril 1888	19 février 1891	1er juillet 1891	3 ans 2 mois
Houeix de la Brousse.	2	23 avril 1888	7 avril 1892	11 avril 1893	5 ans
Cerf	3	8 mai 1888	19 février 1891	1er juillet 1891	3 ans 2 mois
Bertin (*)...............	4	18 mai 1888	id.	4 juillet 1892	4 ans 2 mois
Humbert (***)	5	4 août 1888	19 octobre 1892	11 avril 1894	5 ans 8 mois
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
Archinard (**)..........	10	1er mai 1890	13 juin 1891	1er septembre 1892	2 ans 3 mois

(*) Le lieutenant-colonel **Bertin** n'a pas de services de guerre depuis 1870 ; il a été mis au tableau d'avancement *le 19 février 1891* et nommé Officier de la Légion d'Honneur *le 10 juillet de la même année* étant en France et n'ayant que 11 ans de grade de Chevalier et 11 campagnes dont une seule de guerre et dont deux à bord du Vaisseau-École des Canonniers. — Nommé colonel à 4 ans 2 mois de grade. (Voir page 19).

(**) Le lieutenant-colonel **Archinard**, Chevalier de la Légion d'Honneur du 25 août 1881 a été nommé Officier après 8 ans de grade seulement ; mis d'office au tableau d'avancement *à un an et un mois* de grade de lieutenant-colonel et nommé colonel à 2 ans et trois mois de grade.

(***) Le lieutenant-colonel **Humbert**, ayant pris part à plus de combats que le lieutenant-colonel **Archinard**, ayant autant de temps d'absence de *France* que lui, breveté d'État-Major, comptant une blessure de guerre, a été nommé Officier de la Légion d'Honneur à 21 ans de grade, *à l'ancienneté*, et mis sur le tableau d'avancement à 4 ans et deux mois de grade, après deux campagnes de guerre au **Soudan** où il a pris part à seize combats, dont treize dirigés par lui contre les sofas armés de fusils à tir rapide, *dont quelques-uns plus sérieux qu'aucun de ceux qui ont été livrés au Soudan*. Il a été nommé colonel à 5 ans et 8 mois de grade, non seulement sans aucun choix, mais encore après avoir vu nommer avant lui, avec un choix exceptionnel, le lieutenant-colonel **Archinard**, moins ancien que lui de 21 mois de grade de lieutenant-colonel. (Voir chapitre III, pages 28 et 30).

ANNEXE II

SERVICES DE GUERRE DU LIEUTENANT-COLONEL HUMBERT

(De 1870 à 1892).

Sorti de l'École polytechnique le 1er août 1870, placé comme sous-lieutenant au fort de l'Est, près de Saint-Denis, le 25 août 1870 ; a pris part **au combat de Stains et aux deux combats du Bourget (30 octobre et 21 décembre 1870), a été blessé le 26 janvier 1871,** *lors du bombardement du fort par les Prussiens et* **nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 29 janvier 1871.**

En 1871, a pris part du 6 au 25 mai 1871 **à l'attaque du front Ouest de Paris,** *en qualité de sous-lieutenant, à une des batteries de MONTRETOUT. En avril, mai et juin 1881, a fait la campagne de* **Tunisie,** *comme adjudant-major du 4e bataillon du 4e régiment de Zouaves (colonne LOGEROT), et a pris part* **aux combats de Ben-Bechir (30 avril 1881), d'El-Feldj (11 mai 1881) et Ben-Metir (14 mai 1881).**

En octobre, novembre, décembre 1881 et janvier 1882, a fait la campagne du Sud-Oranais en qualité de Chef d'État-Major du Général COLONIEU (Il n'y a eu pendant cette campagne que des marches pénibles et quelques razzias).

En 1883 et 1884, a pris part au **Tonkin** *comme adjoint au Commandant de l'artillerie,* **au combat du 15 août 1883 ;** *comme aide-de-camp de l'amiral COURBET, aux attaques de* **Phu-Sa et de Sontay,** *les 14, 15 et 16 décembre 1883, puis comme officier d'État-major du général MILLOT, au combat de* **Trung-Son** *et* **à la prise de Bac-Ninh** *(12 et 13 mars 1884) et au combat de la* **Rivière Noire** *et à* **la prise de Hung-Hoa** *(11 et 12 avril 1884).*

Bien qu'étant déjà, à son départ pour le Tonkin, inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de Chef d'escadron, **n'a été nommé qu'à son tour le 1er mars 1884,** *mais avec la mention « brillante conduite à l'attaque de Sontay », et cela malgré deux propositions nouvelles faites l'une après le combat du 15*

août 1883, l'autre après la prise de Sontay, le 20 décembre 1883, *(Voir page 51, lettre de l'Amiral Courbet).*

Au SOUDAN, en 1890, a exercé le Commandement supérieur par intérim pendant l'hivernage marqué par une terrible inondation et l'attaque de Koniakary par les troupes d'AHMADOU. Resté ensuite en mission ; a assisté aux combats de Nyogomera (23 décembre 1890), de Koriga (30 décembre 1890) et de Youri (3 janvier (1891), le lieutenant-colonel ARCHINARD était Commandant supérieur.

A exercé le Commandement supérieur du SOUDAN pendant la campagne 1891-92 et a livré personnellement treize combats en ligne à SAMORY, sans compter les alertes de nuit *(Voir pages 31).* *L'épidémie de fièvre jaune et l'épizootie sur les bœufs ont compliqué les difficultés déjà très grandes de la campagne.*

En résumé : le lieutenant-colonel **Humbert** comptait en 1892 onze campagnes dont six de guerre (plus une à l'intérieur) et cinq doubles.

Dans chacune de ces six campagnes de guerre, il a combattu ; en France, il a pris part à trois combats et à un bombardement de fort par les Prussiens, à l'attaque de Paris contre la Commune, et aux Colonies à vingt-quatre combats.

ANNEXE III

Nomination au grade d'Officier de la Légion d'Honneur des Lieutenants-Colonels BERTIN et HUMBERT

JOURNAL OFFICIEL du 12 juillet 1891.

Bertin (Eugène, lieutenant-colonel d'artillerie de la marine ; 27 ans 8 mois de services, 11 campagnes *dont une de guerre. Chevalier du 3 février 1880* (1).

JOURNAL OFFICIEL du 31 décembre 1891.

Humbert (Pierre-Marie-Gustave), lieutenant-colonel d'artillerie de la marine, Commandant supérieur du Soudan ; 25 ans 1/2 de services, 11 campagnes (2), 1 blessure. *Chevalier du 29 janvier 1871.*

OBSERVATIONS

Les 11 campagnes du lieutenant-colonel **Bertin** se décomposent ainsi :

Campagne de 1870	1 (guerre)
Un séjour à la Nouvelle-Calédonie (voyage compris).	4
Un séjour à la Guadeloupe (id.).	4
A bord du Vaisseau-École en rade de Toulon. .	2

En somme, 1 campagne de guerre, 2 séjours dans nos deux meilleures colonies et 1 séjour à bord du Vaisseau-École *(compté comme 2 campagnes).*

Les 11 campagnes du Lieutenant-Colonel **Humbert**, se décomposent ainsi :

Campagne de 1870-1871 contre l'Allemagne	1	(guerre)
Campagne de 1871 à l'intérieur.	»	(pour mémoire)
Un séjour en Cochinchine (voyage compris) . .	2	
Campagne de Tunisie / Campagne du Sud-Oranais } 1881-1882. . .	1	guerre (double)
Campagne du Tonkin, 1883-1884	2	guerre (doubles)
Un séjour à la Réunion (voyage compris) . . .	3	
Campagne du Soudan 1890-91-92	2	guerre (doubles)

En somme, **non compris la campagne de 1871 à l'intérieur,** 6 campagnes de guerre (dont 5 doubles), 1 séjour en Cochinchine et 1 à la Réunion.

(1) Le lieutenant-colonel **Bertin** avait été mis au tableau d'avancement pour le grade de colonel, 5 mois avant cette nomination. (Voir par suite ci-dessus, la valeur des objections dilatoires faites pour empêcher ma mise au tableau pour le grade de colonel, au mois de mars 1892).

(2) Il n'est pas fait mention de mes six campagnes de guerre (dont cinq doubles) alors que l'**unique** campagne de guerre du lieutenant-colonel **Bertin** n'est pas omise.

Comparaison des services de guerre des Colonels BERTIN et HUMBERT jusqu'à leur nomination au grade de Colonel

NOMS	DATE de naissance	LÉGION D'HONNEUR		Lt-COLONEL	COLONEL	CAMPAGNES DE GUERRE
		Chevalier	Officier			
Bertin	20 décbre 1847	3 février 1880	10 juillet 1891	18 mai 1888	4 juillet 1892	1
		11 ans 5 mois		*4 ans 2 mois*		
Humbert	15 mai 1849	29 janv. 1871	30 déc. 1891	4 août 1888	11 avril 1894	6 (dont cinq doubles et une à l'intérieur).
		20 ans 11 mois		*5 ans 7 mois*		

CHAPITRE II

Appréciations diverses relatives à la manière dont j'ai dirigé la campagne de 1891-92 contre SAMORY.

Général BORGNIS-DESBORDES.

Colonel ARCHINARD.

Journal « LE TEMPS »

Félicitations officielles.



CHAPITRE II

Appréciations diverses relatives à la manière dont j'ai dirigé la campagne de 1891-92 contre SAMORY.

Général BORGNIS-DESBORDES.

Colonel ARCHINARD.

Journal « LE TEMPS »

Félicitations officielles.



Extraits de lettres du général BORGNIS-DESBORDES

Relatives à la campagne 1891-92

---

27 février Je vous fais mes compliments sur votre marche en avant, et si j'avais autorité pour le faire, j'en enverrais à tout le monde.........

Quoi qu'il en soit, vous pouvez toujours compter que je fais pour vous tout ce que je puis (1).

*
* *

7 mai Je vous fais mes compliments sur **vos opérations et votre activité** (1).

*
* *

19 mai
Après la réception de tous mes télégrammes et rapports relatifs à la campagne contre **Samory**.

Tout cela ne m'empêche pas d'être le premier à reconnaître et à dire que **la campagne militaire a été menée avec beaucoup d'énergie, de décision, de promptitude et de clairvoyance** (1), et c'est ce qui me fait regretter davantage que vous vous soyiez laissé aller à des accès de mauvaise humeur qui, **si justifiés ou si excusables qu'ils puissent être**, sont très nuisibles au **Soudan**, à vous et à vos troupes (2).

---

(1) Il est curieux de rapprocher ces éloges que m'adressait le général **Desbordes** des réponses faites par lui aux propositions dont j'ai été l'objet et qui avaient pour but d'empêcher que le **Ministre** ne m'accordât la récompense à laquelle j'avais droit (voir pages 6 et 9); cela est d'autant plus piquant que le général **Desbordes** pensait que je n'aurais pas connaissance de ces réponses, et ce n'est pas sans peine que j'ai pu les lire. (Voir chapitre IV, page 36, note).

(2) Quant à ce que le général appelle **mes accès de mauvaise humeur**, et qui ne sont que l'expression de la vérité exprimée avec réflexion, ils n'ont été nuisibles qu'à moi, **grâce à ses procédés.** Les récompenses que j'ai demandées pour les officiers et les hommes de troupe ont presque toutes été accordées. Tout ce que j'ai demandé en vue de l'amélioration de la situation du **Soudan** dans mon rapport en date du 18 mars 1892 (Autonomie politique et militaire du **Soudan**, augmentation des effectifs, etc...) a été adopté. Toutes les mesures que j'ai prises de mon initiative propre ont été approuvées.

Extraits de lettres du colonel ARCHINARD

Relatives à la campagne 1891-92

Lettre du 23 janvier 1892 après la nouvelle des combats de **Sombi-Ko** et du **Diaman-Ko**, et de l'occupation de **Bissandougou.**

Laisse-moi te féliciter de tout mon cœur de tes brillants succès. Personne n'en a été plus heureux que moi.

J'étais chez le sous-secrétaire d'État quand le câblogramme est arrivé ; j'en ai eu connaissance chez M. **Deloncle** en sortant, et le soir j'ai pu en porter la bonne nouvelle chez **Dislère** où je dînais et où se trouvait aussi le général **Desbordes.** Le général a trouvé que le résultat n'était pas payé cher ; c'est ce que je venais de dire à **Haussmann** et à **Deloncle.**

*
* *

Lettre du 4 février 1892 après la nouvelle des combats du **Ouassa-Ko**, de **Farandougou**, de **Baratoumbo** et la prise et l'occupation de **Sanancore** et de **Kérouané**.

Tu auras reçu des nouvelles de croix et de médailles (1) et de la nomination de **Bonnier**, qui vont mettre du cœur au ventre à tout ton monde, **bien que ta manière de faire, je le vois à toutes les lettres que je reçois de là-bas, suffise pour entraîner et remplir de zèle tous ceux qui sont sous tes ordres.**

*
* *

Lettre du 19 Mars 1892 après la nouvelle de la prise du réduit de **Samory** sur la montagne de **Toutou (Toutou-Kourou).**

Je te félicite bien vivement de l'occupation de **Toukoro** (si c'est bien **Toukoro** qu'il faut lire sur le câblogramme) ; en tous cas, du refuge de **Samory.** La prise de ses approvisionnements sera peut-être la fin de l'acharnement que tu as rencontré. Ici on semble le croire et l'effet produit m'a semblé très bon....

Bonnier (aide-de-camp du général **Desbordes**) m'a dit tout à l'heure que Monsieur **Étienne** avait fait des démarches pour obtenir ton inscription d'office. On aurait au Cabinet, d'après

---

(1) Ces croix et médailles étaient accordées pour la campagne précédente. Pendant toute la durée des opérations, le capitaine **Bonnier** seul a été récompensé et cela sur mes instances les plus vives et les plus répétées.

Bonnier, car je n'ai aucun tuyau, répondu qu'on attendrait la fin de la campagne.... (1)

Je te souhaite une bonne santé pour aller jusqu'au bout de ta lourde tâche.

*
* *

Lettre du 4 avril après la nouvelle des prises de munitions et de vivres du réduit de **Samory**, des trois combats d'**Aramou**, de **Facoleya**, de **Komakana** (de **Sanankoro** à **Bissandougou**). Les trois combats de **Fabala**, de **Diassako**, et du **Bécé-Ko**, livrés à **Samory** essayant de m'empêcher d'amener de **Sanancoro** le lourd convoi de ravitaillement de la garnison n'étaient pas encore connus.

C'est avec un bien grand plaisir que j'ai appris tes derniers succès et la prise des approvisionnements de **Samory** dans cette montagne du **Toutou**.

Monsieur **Ordinaire** m'a dit avant-hier que tu avais réussi à approvisionner les nouveaux postes de **Bissandougou** et de **Sanancoro**, et il me semble que tu as pu alors surmonter les plus grosses difficultés et *que ta campagne est complète* et que tu dois te trouver l'esprit un peu plus tranquille. Je me figure bien par quelles inquiétudes tu as dû passer jusqu'au moment où ce résultat-là a été obtenu.

Je ne sais pas si je juge bien les choses à cette distance et avec le peu que j'en sais par les quelques lettres que je reçois ; mais il me semble que du moment que nous nous maintenons jusqu'à **Sanancoro**, c'est la fin de **Samory**, quand bien même il inquièterait encore quelque temps les convois et nos populations.

. . . .

Le général **Desbordes** m'a lu une partie des dépêches que tu lui as envoyées, et **j'ai vu aussi par quelques lettres adressées à Klobb que vous aviez eu de chaudes affaires.** Elles te font le plus grand honneur et tout le monde ici te regarde comme attelé à une dure besogne.

..... Le fait est que **Samory** n'est pas un ennemi à dédaigner et que ces attaques sur les derrières et cette obstination rendent la lutte bien dure pour les Européens. *Je m'étais trompé sur son compte et je croyais qu'il céderait plus facilement.* Je ne suis pas le seul d'ailleurs à m'être *bercé* de cet espoir ; **Binger, Gallieni**, et un peu tout le monde en faisait autant. (Voir note 1, page

---

(1) C'était là le premier résultat obtenu par le général **Desbordes** grâce à son premier procédé (*Voir page 6*).
A la fin de ma campagne, le deuxième procédé du général **Desdordes** a eu le même succès (*Voir page 9*).

44 et suivantes). Enfin ! j'espère bien que ta campagne le réduira à l'état de chef de bande au lieu de fama, et un chef de bande peut être embêtant, mais pas dangereux comme le fama d'un grand pays. Tu aurais obtenu là un grand résultat et, je crois, tout le résultat qu'il était possible d'attendre.

Je te félicite encore...

*
* *

Lettre du 3 mai 1892 après mes démêlés avec le Sous-Secrétaire d'Etat et le Gouverneur du Sénégal.

Il transpire dans quelques journaux que tu es brouillé avec Monsieur **De Lamothe**, mais on ne dit pas pourquoi...

Ici tout le monde paraît t'être sympathique et même pour la presse anti-coloniale ou anti-soudanaise, tu n'as pas la tache originelle d'avoir décidé la guerre (1) et c'est plutôt sur moi que tombent les amateurs de « ne rien faire ».

Cette lettre est la dernière que j'ai reçue du colonel **Archinard**.

Après la fin des opérations, à mon retour à **Bissandougou**, fin mars, et pour des raisons qu'il n'y a pas lieu d'exposer ici, j'ai rompu toutes relations avec lui.

---

(1) Il est certain que jamais je n'aurais commencé une campagne contre **Samory** dans les conditions où le colonel **Archinard** l'a faite et avec une ignorance aussi complète de la situation.

Au moment où ma colonne arrivait près de **Siguiri**, le 7 décembre 1891, je recevais le télégramme suivant du sous-secrétaire d'Etat transmis par le Gouverneur :

« Câblez HUMBERT que campagne contre SAMORY que tous renseignements représentent comme fort armé inspire inquiétudes que partage ARCHINARD ».

Il était vraiment bien temps d'avoir des inquiétudes !! (Voir note 1, pages 44 et suivantes).

Article du Journal « LE TEMPS »

Supplément au journal du 18 septembre 1893.

Dans un article sur le **Soudan-Français**, où on loue très fort le colonel **Archinard,** le résumé de ma campagne, fait succinctement, se termine pourtant par cette constatation :

« La campagne 1891–92 a donc eu son effet ; elle a préparé le « terrain pour la campagne suivante, campagne, comme on le « verra autrement, brillante et profitable, **mais qui n'aurait pu « avoir les résultats obtenus sans cette démoralisation profonde « et secrète jetée dans les rangs de l'armée de SAMORY.**

« Ce témoignage est celui d'officiers qui ont pris part aux « dernières colonnes : il a, on en conviendra, sa valeur. »

Félicitations officielles

Le 5 avril 1882, je recevais le télégramme suivant du **sous-secrétaire d'État**, Monsieur **Jamais** ;

PARIS, 25 mars 1892.

Colonies à Gouverneur,

Transmettez textuellement à colonel **Humbert** :

« Sous-secrétaire d'Etat adresse à vous, officiers et troupes « sous vos ordres, les plus vives félicitations pour la bravoure, « ténacité et dévouement pendant la campagne.

« Gouvernement heureux de vos succès. »

CHAPITRE III

Services de guerre du général **DESBORDES** et des colonels **ARCHINARD** et **HUMBERT**, jusqu'à leur nomination au grade de colonel.

Faits militaires du colonel **DESBORDES** au Soudan.

Id	**ARCHINARD**	Id.
Id.	**HUMBERT**	Id.

Services des colonels **Desbordes, Archinard** et **Humbert** au point de vue de l'organisation et de l'administration du **Soudan.**

RÉSUMÉ DES PERTES

Services de Guerre du général DESBORDES, du colonel ARCHINARD et du colonel HUMBERT jusqu'à leur nomination au grade de colonel

NOMS	DATE DE NAISSANCE	CHEVALIER	OFFICIER	CHEF D'ESCADRON	Lt-COLONEL	COLONEL	NOMBRE jusqu'au grade de colonel de : COMBATS auxquels ils ont pris part	COMBATS qu'ils ont dirigés personnellem^t	BLESSURES DE GUERRE
Desbordes (1)....	22 octobre 1839	27 déc. 1872	4 juillet 1882	1er mai 1876	9 nov. 1880	31 mars 1883	5	5	0
		10 ans 1/2			*2 ans et 3 mois*				
Archinard (2)....	11 février 1850	25 août 1881	9 juillet 1889	15 mai 1884	1er mai 1890	1er sept. 1892	13	9	0
		8 ans			*2 ans et 4 mois*				
Humbert (3)......	15 mai 1849	29 janv. 1871	30 déc. 1891	1er mars 1884	4 août 1888	11 avril 1894	27	13	1
		20 ans 11 mois			*5 ans et 8 mois*				

(1) Officier de la légion d'honneur à 10 ans 1/2 de grade de chevalier.— Colonel à 2 ans et 3 mois de grade de lieut^t-colonel. (Voir p. 9 et 13).
(2) Officier de la légion d'honneur à 8 ans de grade de chevalier.— Colonel à 2 ans et 4 mois de grade de lieutenant-colonel. (Voir p. 8 et 14).
(3) Officier de la légion d'honneur, après son rang d'ancienneté à 21 ans de grade de chevalier. — Colonel après son rang d'ancienneté à 5 ans et 8 mois de grade de lieutenant-colonel.

OBSERVATIONS

Le général **Desbordes** et le colonel **Archinard** à leur sortie de l'École Polytechnique ont **dû** servir dans l'artillerie de Marine.

Le colonel **Humbert** est le seul qui, de sa promotion, ait pu **choisir** l'Artillerie de Marine ; il est sorti 1er de l'École d'Application de la promotion de l'Artillerie de Marine, et 6e de toute la promotion *(Artillerie de Terre et Artillerie de Marine)* ; il est breveté d'État-Major avec la note **bien**, étant sorti 21 sur 66 officiers brevetés.

FAITS MILITAIRES DU COLONEL DESBORDES AU SOUDAN (1)

Pendant ses trois campagnes au **Soudan,** de 1880 à 1883, le colonel **Desbordes** a pris d'assaut deux tatas (**Goubanko,** le 11 février 1881, et **Daba,** le 16 janvier 1883) ; il a livré 2 combats les 2 et 12 avril 1883 au lieutenant de Samory, **Fabou,** et **s'est fait battre une fois par lui**, le 2 avril ; il a enfin exécuté de **Kita** au-delà du Niger (16 février au 11 mars 1882) une marche dont le but (débloquement de **Kéniéra**) n'a pu être atteint.

Les pertes ont été les suivantes : *(Voir* **La France** *dans l'***Afrique occidentale**. *Paris, Challemel, 1884. Publication du Ministère de la Marine et des Colonies).*

	EFFECTIF COMBATTANT Européens : E Indigènes : I	PERTES	
		TUÉS	BLESSÉS
1° Prises de Tatas			
GOUBANKO	238 I, 70 E — 308	6 dont un officier	24
DABA	277 I, 244 E — 521	4 dont un officier	40 dont 3 officiers
2° Combats			
OUEYAKO, 2 avril	152 I, 90 E — 242	1	20 et 2 disparus
OUEYAKO, 12 avril	371 I et E et une section d'artillerie	0	0
3° Marche au-delà du Niger			
Expédition de KÉNIÉRA	151 I, 70 E — 221	0	0
Total des pertes		11 dont 2 officiers	84 dont 3 officiers et 2 disparus.

Pendant ses trois campagnes au **Soudan**, le colonel **Desbordes** n'a jamais mené au combat plus de 521 hommes et n'a eu à lutter que contre des gens armés de fusils à pierre ou à piston.

Les munitions consommées, ainsi que le nombre de coups de fusils tirés par l'ennemi, n'ont pas été indiqués par le colonel **Desbordes** excepté pour les combats de **Oueyako** (8368 coups de fusil et 25 coups de canon le 2 avril, et 3273 coups de fusil le 12 avril).

(1) Le colonel **Desbordes** n'a fait ni la guerre de 1870-71 contre les Prussiens, ni celle de 1871 à l'intérieur. Avant son départ pour le **Soudan**, il comptait un séjour en Cochinchine. Il a été nommé successivement lieutenant-colonel, officier de la Légion d'Honneur et colonel au **Soudan.**

FAITS MILITAIRES DU COLONEL ARCHINARD AU SOUDAN (1)

Le colonel **Archinard** pendant ses quatre campagnes au Soudan, de 1880 à 1884, a pris part comme capitaine à la prise de **Goubanko** (11 février 1881 ; de 1888 à 1891 pendant trois campagnes successives, où il a exercé les fonctions de Commandant supérieur, il a pris quatre tatas (**Koundian**, 18 février 1889 ; — **Ségou**, 6 avril 1890; — **Ouessébougou**, 25 et 26 avril 1890; — **Diéna**, 24 février 1891), et livré cinq combats aux troupes d'AHMADOU (**Fatalagui**, 15 juin 1890; — **Kri-Kou**, 16 juin 1890 ; — **Niogoméra**, 23 décembre 1890 ; — **Koriga**, 30 décembre 1890 ; et **Youri**, 3 janvier 1891). Il a fait en outre en 1889, une marche très rapide dans l'**Amana** où « les chevaux résistèrent bien et les pertes furent faibles ».

Il n'a livré aucun combat à Samory en 1891, étant tombé malade avant le passage du Niger.

C'est le capitaine **Hugueny** qui a commandé les troupes qui sont allées à **Bissandougou** et ont été obligées de rétrograder à **Kan-Kan** après avoir livré deux combats.

Les pertes pendant ces opérations ont été les suivantes : (*Voir rapports militaires du colonel* **Archinard** *pendant les campagnes 1888-89, 1889-90, 1890-91*).

	EFFECTIF COMBATTANT réguliers et auxiliaires encadrés (2)	PERTES — TUÉS E	PERTES — TUÉS I	PERTES — BLESSÉS E	PERTES — BLESSÉS I	
	1. PRISES DE TATAS					
KOUNDIAN..........	151 I, 25 E } 176	»	1	1 officier	3	
SÉGOU.............	639 I, 103 E } 742	»	»	»	»	
OUESSÉBOUGOU.....	280 I, 12 E } 292	2	13	8 dont 6 officiers	78	
DIÉNA	497 I, 60 E } 557	»	11	16 dont 8 officiers	85	3 chevaux tués, 7 » blessés
	Total.....	2	25	25	166	
	2. COMBATS					
FATALAGUI.........	274 I, 61 E } 335	»	»	»	2	
KRI-KOU	dº	»	2	2 officiers	8	
NIOGOMÉRA	350 I et E	»	4	1	17	
KORIGA	992 I, 155 E } 1047	»	1	2 officiers	12	Chevaux tués : 1, » blessés : 3
YOURI (et attaque de nuit du bivouac par quelques Toucouleurs)..........	694 I, 113 E } 807	»	»	1 officier, 1 officier	8	
Total général.........		2	32	32	213	
		34		245 dont 20 officrs		

Le nombre des munitions consommées par nous n'a pas été indiqué dans les rapports publiés par le colonel **Archinard**, non plus que le nombre approximatif des coups de fusil tirés par l'ennemi, excepté pour **Koundian** (474 coups de canon) ; **Ségou** (440 coups de canon) ; **Ouessébougou** (34.800 cartouches et 612 coups de canon).

Dans tous ces combats, le colonel **Archinard** n'a eu affaire qu'à des ennemis armés de fusils à pierre et à piston, de lances, de flèches plus ou moins empoisonnées.

Pendant la campagne contre **Ahmadou**, trois chefs avaient cependant des fusils à tir rapide ; ils ont été abandonnés et pris par nous ; **aucun n'avait tiré.**

(1) Le colonel **Archinard** a fait comme sous-lieutenant la guerre de 1870-71 au fort de **Romainville** ; il a pris part à deux combats et à la répression de la Commune en 1871 au fort du mont Valérien.
Il a séjourné 18 mois en Cochinchine, de 1876 à 1878.
Toutes ses autres campagnes se sont passées au **Soudan**, où il a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1881,
Chef d'escadron le 15 mai 1884 ; officier de la Légion d'Honneur en 1889,
Lieutenant-colonel le 1er mai 1890 et colonel le 1er septembre 1892.

(2) Pour les irréguliers, troupe indisciplinée de pillards, voir les rapports précités du colonel **Archinard**.

FAITS MILITAIRES DU COLONEL HUMBERT AU SOUDAN

Le colonel **Humbert** pendant ses deux campagnes au **Soudan**, a assisté aux trois combats de **Niogoméra, Koriga** et **Youri** contre **Ahmadou**, a subi une épidémie de fièvre jaune et a livré **personnellement à Samory** treize combats, **sans parler des petites escarmouches, alertes de nuit,** etc..., savoir : **Sombi-Ko** et **Diaman-Ko** (11 janvier 1892) ; **Ouassa-Ko** (23 janvier) ; **Farandougou** (24 janvier) ; **Baratombou** (25 janvier) ; prise de **Kérouané** (26 janvier) ; **Toutou Kourou** (14 février) ; **Aramou** (29 février) ; **Facoleya** (1er mars) ; **Komakana** (2 mars) ; **Fabala** et **Diassa-Ko** (10 mars) ; **Bécé-Ko** (14 mars).

Les pertes dans ces différentes affaires et les munitions consommées ont été les suivantes : (*Voir rapport militaire et politique sur la campagne 1891-92*).

	EFFECTIF COMBATTANT réguliers et auxiliaires encadrés	PERTES Tués E	PERTES Tués I	PERTES Blessés E	PERTES Blessés I	CHEVAUX Tués	CHEVAUX Blessés	MUNITIONS consommées Cartouches	MUNITIONS consommées Obus
Tintioulé	860 I / 144 E { 1004	»	»	»	2	3	»	450	»
Sombi-Ko		»	2	»	10	4	6	17013	7
Diaman-Ko		3 d. 1 of.	11	5 d. 4 of.	16	1	4	32000	80
Bissandougou (escarmouches autour de)		»	»	»	1	»	4	836	25
Ouassako	714 I / 93 E { 807	»	»	1 of.	3	»	3	6880	1
Farandougou		»	5	»	7	»	1	22663	33
Baratoumbo		»	1	1 of.	10	»	3	18781	»
Kérouané (prise de)		»	1	»	3	»	»	919	»
Kérouané (escarmouches autour de)		»	1	»	»	»	»	500	30
Alamana (attaque nocturne de) (5 février)	479 I / 50 E { 529	»	»	»	»	»	1	»	»
Niakamoridougou (attaque nocturne de) (6 fév.)		»	»	»	»	1	»	»	»
Toutou-Kourou		»	»	1 off.	6	»	»	14179	»
Aramou	668 I / 89 E { 757	»	»	»	2	»	»	1415	»
Facoleya		»	»	»	3	»	»	1321	»
Komakana		»	2	»	3	1	2	5972	»
Fabala	571 I / 57 E { 632 (*)	»	2	1 off.	3	»	1	1913	»
Diassa-Ko		»	»	»	3	1	2	4854	8
Bécé-Ko		»	1	»	7	1	4	12287	36
Niakalimoridougou attaque nocture de)	663 I / 31 E { 726	»	»	»	1	»	1	»	»
Banan-Ko		»	»	»	1	1	»	4328	»
	TOTAL	3 d. 1 of.	26	9 d. 8 of.	81	13	32	147311	220
		29 dont 1 officier et 7 non combattants du convoi.		90 dont 8 officiers et 18 non combattants du convoi.		45			

(*) Sans compter le lourd convoi de ravitaillement et son escorte (163 combattants).

Pendant ces combats, il a été pris à l'ennemi environ : 200 fusils à tir rapide ; 80.000 cartouches de fusil à tir rapide (en parfait état) ; 25 tonnes de poudre ; 19 chevaux ; 40 combattants ennemis.

NOTA. — Dans les tableaux précédents nous n'avons donné que des chiffres certains. Pour l'appréciation des effectifs et des pertes de l'ennemi se rapporter aux rapports cités ci-dessus.

(Voir page 18, les services de guerre antérieurs du colonel **Humbert**).

OBSERVATIONS

Pendant l'expédition contre **Samory**, le pays parcouru était inconnu, extrêmement couvert, et je n'ai pu employer l'artillerie autant que je l'aurais désiré ; les obus causaient d'ailleurs peu de pertes à l'ennemi retranché et caché dans les marigots dont les bords étaient couverts d'arbres touffus.

La discipline du feu a été admirable et les officiers ont pu obtenir de leurs hommes des feux de salve bien exécutés.

Dans les opérations que j'ai personnellement commandées, l'ennemi a consommé à chaque affaire un nombre de cartouches supérieur au nôtre et a fait quelquefois des feux de salve pour nous imiter. Ses fusils (*nous en avons pris environ 200)* étaient aussi bien entretenus que ceux de nos tirailleurs ; ses chevaux (*nous en avons pris 19*) en meilleur état que les nôtres ; les prisonniers (*nous n'en avons pu faire que 40* (1), *les sofas de Samory se faisant tuer à la baïonnette plutôt que de se rendre*) étaient bien nourris et superbes de taille et de force. Leurs cartouches (*nous en avons pris 80.000*) étaient en parfait état, et chaque sofa en avait le plus grand soin.

Si je n'ai pas éprouvé plus de pertes, je n'hésite pas à dire que c'est grâce à mes études, grâce à l'expérience acquise dans les campagnes que j'avais faites auparavant en France, au Tonkin, en Tunisie et dans le Sud-Oranais, et au soin avec lequel j'avais médité et préparé la campagne contre **Samory**.

Nulle campagne au **Soudan** n'a été plus dure que celle de 1891-92 au point de vue des privations ; dans aucune autre l'ennemi n'a montré une telle tenacité. **Samory** luttait pour la vie et jamais il ne nous a laissés tranquilles ; jusqu'au dernier moment il a cherché à nous combattre.

Outre les affaires où j'ai personnellement commandé, de nombreux combats et escarmouches ont eu lieu, commandés par des officiers sous mes ordres, **à qui tout l'honneur en revient.** Tout cela est indiqué dans mon rapport. Je me suis attaché à raconter les faits en citant les dates, les heures, les consommations de munitions, etc... ; j'ai tenu surtout à en rendre la sincérité et la vérité indiscutables.

---

(1) Sans parler de dix mille hommes, femmes et enfants que nous avons pu enlever à **Samory** et grouper autour de **Kérouané**. Pauvres gens dont un grand nombre est mort de faim après mon départ, les garnisons de **Sanancoro** et de **Kérouané** n'ayant que des vivres à peine suffisants pour elles. !

Services des colonels DESBORDES (1), ARCHINARD et HUMBERT au point de vue de l'organisation et de l'administration au SOUDAN.

Comme les colonels **Desbordes** et **Archinard**, j'ai augmenté les limites de nos possessions, et je l'ai fait dans des circonstances difficiles, la campagne contre **Samory** ayant été intempestivement commencée. Comme eux, j'ai organisé des postes et fait construire des bâtiments militaires.

Comme le colonel **Archinard,** j'ai fait construire une voie ferrée et une ligne télégraphique.

J'ai fait étudier le tracé de la voie ferrée de **Bafoulabé** au **Niger** et c'est grâce à moi que cette question a été reprise. *(Voir mes conférences :* **Le Soudan Français.** *Société de Géographie, 1891, pages 18 et suivantes.* — **La France au Soudan.** *Société d'économie sociale, pages 23 et suivantes).*

Avant d'aller prendre le commandement supérieur du Soudan, j'avais fait rédiger des instructions pour les commandants de cercle qui n'étaient d'ailleurs que la codification de tout ce qui avait été fait par mes prédécesseurs et qui me paraissait utile ; j'avais fait remplacer le budget consenti par le colonel **Archinard,** par un autre donnant mieux satisfaction aux besoins, mais encore insuffisant.

Pendant les opérations contre **Samory**, grâce à mon excellent état de santé, tous les moments que me laissait l'ennemi étaient consacrés à l'étude de l'administration et de l'organisation du pays.

Enfin, en quittant le **Soudan,** j'avais la satisfaction d'avoir rendu le Soudan autonome (2), d'avoir fait augmenter le nombre des troupes nécessaires pour le garder et d'avoir dit la vérité sans chercher à exagérer les résultats de ce que j'avais fait, et au contraire en mettant mon successeur en garde contre les difficultés de la situation.

Je ne crois donc pas avoir moins mérité que les colonels

---

(1) Il faut bien remarquer qu'il s'agit dans cette comparaison du colonel et non du général **Desbordes.**

(2) Au commandant supérieur du **Soudan** a succédé, en 1893, un gouverneur civil. — Je n'ai pas à apprécier ce changement. Quant à moi, j'avais simplement demandé l'autonomie pour mon successeur.

Desbordes et **Archinard** en ce qui concerne l'organisation et l'administration.

J'ai agi avec netteté, avec droiture et avec conviction ; je croyais le **Soudan** appelé à un grand avenir ; je l'ai dit dans deux conférences en 1891, celles précisément où j'indiquais la nécessité de la voie ferrée de **Bafoulabé** au **Niger**. Lorsque j'ai compris le peu de netteté de la politique qu'il me faudrait suivre, lorsque j'ai compris les influences qu'il me faudrait subir, lorsque j'ai vu la dévastation du pays de **Samory**, malgré les bonnes dispositions à mon égard du sous-secrétaire d'État, Monsieur **Jamais,** je n'ai plus voulu assumer la responsabilité du commandement d'un pays où tant de ruines s'accumulaient, où tant d'indigènes inoffensifs périssaient de misère, où tant d'Européens étaient tués par les balles et les maladies, où tant d'argent allait encore être infructueusement dépensé (1).

Résumé des pertes totales subies pendant les affaires commandées PERSONNELLEMENT au Soudan par les colonels DESBORDES. ARCHINARD et HUMBERT.

	EFFECTIF combattant maximum	TUÉS		BLESSÉS		NOMBRE d'affaires
		E	I	E	I	
Desbordes........	521	11 (E ou I)		84 (E ou I)		5
Archinard.......	1.047	2	32	32	213	9
		34		245		
Humbert.........	1.004	3	26	9	81	13 (*)
		29		90		

(*) Sans compter les escarmouches et les attaques de nuit.

La proportion des tués aux blessés est de :

1/8 Colonel **Desbordes.**
1/7 Colonel **Archinard.**
1/3 Colonel **Humbert.**

Les blessés par armes à tir rapide guérissent beaucoup moins vite, quand ils guérissent, que les blessés par fusils à pierre ou à piston (inoffensifs au-delà de 250 à 300 mètres) et qui peuvent généralement reprendre leur service quelques jours après avoir été touchés.

(1) Je ne soupçonnais rien encore des procédés du général **Desbordes**.

CHAPITRE IV

Efforts infructeux du colonel HUMBERT pour obtenir justice.

Lettre du chef du Bureau militaire des Colonies.

Mise au tableau d'office le 19 octobre 1892.

Félicitations du contre-amiral de **MAIGRET** et du général **DESBORDES**.

Tentatives pour me faire rendre justice.

CONCLUSIONS

Lettre du commandant ANDRY, chef du bureau militaire au Sous-Secrétariat des Colonies, au sujet des réponses faites aux propositions dont j'avais été l'objet.

Mon cher **Humbert,**

Monsieur **Jamais** n'est pas d'avis que je te donne copie des lettres que tu réclames (1) ; il trouve que tu dois te contenter d'en savoir le contenu.

Je regrette bien de ne pouvoir satisfaire à ton désir. Je t'en donnerai connaissance quand tu voudras.

Ton bien dévoué,

10 octobre 1892. **Andry.**

---

(1) Le Sous-Secrétaire d'État des Colonies, Monsieur **Jamais,** m'avait, le 2 octobre, autorisé à me faire donner des copies de ces réponses par le bureau militaire. S'il est revenu sur son autorisation c'est que très probablement il y a eu action auprès de lui de personnes intéressées à ce que je n'aie pas ces réponses entre les mains. Mais elles existent à mon dossier et il est facile de les retrouver et de les comparer aux résumés indiqués **Chapitre I,** pages 6 et 9.

Conversation avec le Ministre de la Marine et des Colonies — Monsieur BURDEAU — Ma mise au tableau d'office pour le grade de colonel.

Le 17 octobre 1892, à quatre heures du soir, je me rendis chez le Ministre qui m'avait fait l'honneur de m'appeler pour me demander les noms des officiers sous mes ordres au **Soudan** que je jugeais mériter une récompense immédiate pour leurs services pendant la campagne 1891-92.

J'avais, depuis cinq jours seulement, lu les réponses faites par le général **Desbordes** pour empêcher ma mise au tableau d'office une première fois le *17 mars* et une deuxième fois le *12 août 1892*, et j'avais préparé une note au brouillon contenant une partie seulement des arguments présentés *Chapitre I.*

Après avoir répondu aux questions du Ministre, je saisis l'occasion qui se présentait pour lui parler de l'injustice dont j'avais été victime et je tirai ce brouillon de ma poche pour m'aider à réfuter les raisons données par le général **Desbordes** et dont ni Monsieur **Cavaignac** ni Monsieur **Burdeau** n'avaient pu suspecter la véracité.

Le Ministre (que je ne connaissais pas auparavant et auquel je n'ai jamais été recommandé), après m'avoir écouté attentivement et avec une très grande bienveillance, me dit de lui laisser la note que je tenais à la main. Je m'excusai de la manière informe dont elle était écrite et rédigée et lui demandai de vouloir bien me permettre de lui en remettre le soir même une copie plus lisible ; il insista et reçut de moi la note telle qu'elle était.

Le surlendemain, l'amiral **De Maigret**, *directeur du personnel*, m'envoyait un télégramme me faisant connaître mon inscription d'office au tableau pour le grade de colonel (*Voir p. 38).*

Je recevais ensuite une lettre du commandant **Bonnier**, aide-de-camp du général **Desbordes**, m'adressant les félicitations du général et les siennes. (*Voir page 38)* (1).

Le lendemain du jour où je reçus la lettre du commandant

(1) Je sais que le général **Desbordes** a été appelé par le Ministre au sujet de la note que je lui avais remise, mais j'ignore ce que le Ministre a dit au général et ce qu'il a répondu.

Bonnier, j'allai, par politesse, remercier le général de ses félicitations.

Il me dit alors **qu'il n'avait pas eu l'intention de m'arrêter dans ma carrière et que le Ministre lui avait témoigné à mon égard une très grande estime,** il m'invita même à dîner le soir avec lui.

Je remerciai et m'excusai de ne pouvoir accepter.

Carte-Télégramme de l'amiral De MAIGRET, directeur du personnel, et Lettre de l'aide-de-camp du général DESBORDES après que le Ministre de la Marine, Monsieur BURDEAU, eut décidé ma mise au tableau d'office pour "Faits de guerre au Soudan" le 19 octobre 1892

Mon cher Humbert,

Le Ministre vient de signer votre inscription d'office au tableau d'avancement. J'en suis très heureux, vous le pensez, **quoique ce ne soit encore qu'une satisfaction morale.** Je dois ajouter que j'avais spécialement demandé au Ministre d'obtenir auparavant le consentement du général **Borgnis-Desbordes.**

Affectueusement votre,

Vendredi soir. **De Maigret.**

Mon Colonel,

Le Général me charge de vous dire que le Ministre a décidé de vous inscrire au tableau d'avancement. Le Général vous adresse tous ses compliments auxquels vous me permettrez de joindre les miens.

Le Ministre a autorisé le Général à vous annoncer cette bonne nouvelle.

Je suis avec respect, mon Colonel,
votre très-obéissant serviteur,

Paris, 21 octobre 1892. **Bonnier.**

Conversation avec le Général DESBORDES le 20 décembre 1892

Après ma mise au tableau d'office par le Ministre, j'avais pensé que le Général **Desbordes** allait faire réparer complètement l'injustice commise par lui. Il n'en fut rien.

J'allai alors le voir le 20 décembre 1892 et je lui dis :

« Mon Général, je n'ai pas été nommé colonel comme j'avais « le droit (1) de l'être après mes deux campagnes au **Soudan** et « la fin des opérations contre **Samory**, c'est-à-dire il y a plusieurs « mois ; vous savez pourquoi. Je viens donc vous demander d'aller « trouver le Ministre pour obtenir de lui ma nomination. »

Le Général me répondit :

« Vous ne pouvez pas dire que vous aviez le droit d'être « nommé, mais on eût pu vous nommer, c'est certain, et je ne fais « aucune difficulté de reconnaître que vous êtes un des officiers « les plus remarquables de l'arme. Mais vous n'auriez pas dû « dire tout ce que vous avez dit, vous n'avez pas écouté mes « conseils, vous ne m'avez témoigné aucune déférence, et enfin « vous avez adressé à quelques-unes de mes lettres des réponses « que vous n'auriez pas dû écrire à un chef qui avait toujours eu « pour vous beaucoup d'affection. »

Je répliquai :

« J'ai dit seulement ce que je croyais utile de faire connaître « dans l'intérêt du **Soudan** ; mes propositions ont été écoutées, « le sous-secrétaire d'État, bien loin de s'offenser de ma franchise, « ne m'a témoigné que de la bienveillance. Je ne suis pas retourné « au **Soudan**, malgré le vif désir qu'il m'en a manifesté, unique- « ment parce que je crois que ce pays maintenant dévasté, nous « coûtera inutilement trop de pertes d'hommes et d'argent, mais « je pense avoir fait pour lui autant que n'importe quel autre « Commandant Supérieur. Si je n'ai pas agi comme vous le dési-

---

(1) Il est bien évident qu'on peut chicaner sur la valeur des mots et dire : il n'y a pas de droit **absolu** d'être nommé au choix ; mais il y a indiscutablement le droit **relatif** résultant de la comparaison des services, et c'est pour cette raison que j'ai rappelé plus haut les services des colonels **Desbordes, Bertin, Archinard** et **Humbert**.

« riez, je ne crois pas vous avoir jamais manqué de déférence,
« en tous cas, je n'en ai eu nullement l'intention. Enfin si je n'avais
« pas le droit **absolu** d'être nommé colonel après ma campagne
« contre **Samory**, c'était certainement un droit relatif si on
« considère que **Bertin**, nommé lieutenant-colonel deux mois
« avant moi seulement, a été nommé officier de la Légion d'Hon-
« neur le 10 juillet 1891 et colonel le 4 juillet 1892, sans avoir fait
« de campagne de guerre depuis 1870. C'est également un droit
« relatif si l'on considère l'ancienneté du colonel **Archinard**,
« nommé colonel le 1er septembre 1892 après deux ans et quatre
« mois de grade de lieutenant-colonel, alors que j'étais plus ancien
« que lui de grade de lieutenant-colonel, ayant à cette même date
« quatre ans et un mois de grade. Quant aux services au **Soudan**,
« vous n'ignorez pas ceux que j'ai rendus pendant l'hivernage 1890
« et pendant la campagne contre **Samory**, tant au point de vue
« militaire qu'au point de vue administration et organisation et ils
« n'ont pas été contestés. (*Voir pages 31 et suiv., Chapitre III*).

Le Général me répondit :

« Oui, mais quoique vous disiez, ce n'est pas un droit ».

Je répliquai :

« Quoiqu'il en soit, je viens vous demander de vouloir bien
« agir auprès du Ministre pour me faire obtenir la récompense
« que j'aurais dû recevoir il y a déjà plusieurs mois ».

Le Général me promit alors d'aller trouver le Ministre.

Après huit jours, ne voyant pas ma nomination paraître, j'allai trouver de nouveau le Général qui me dit qu'il avait été très occupé et qu'il n'avait pu encore voir le Ministre, mais qu'il lui parlerait ; j'ignore s'il l'a fait.

Monsieur **Burdeau** ayant été, le 12 janvier 1893, remplacé par l'amiral **Rieunier**, j'allai de nouveau trouver le Général. Il me dit qu'étant en assez mauvais termes avec le Ministre, il n'avait rien à espérer de lui, mais qu'il m'autorisait à aller lui parler. « Surtout faites bien attention à ce que vous allez dire et soyez prudent » ajouta-t-il, lorsque je le quittai.

L'amiral **Rieunier** ne voulut pas écouter mes explications et me dit que ce n'était pas à moi à venir exposer mes services et que le Général **Desbordes** eut dû se déranger et venir lui-même.

C'était parfaitement mon avis et je n'avais rien à répliquer.

J'allai aussitôt rendre compte de ce résultat négatif au Général **Desbordes** et je résolus d'attendre encore patiemment jusqu'au 1er janvier 1894 que le Général réparât l'injustice dont il était l'auteur.

Au 1er janvier 1894, mon attente ayant été encore trompée, j'ai cessé tout rapport avec le Général **Desbordes**.

CONCLUSIONS

Dans ce rapport aussi succinct que possible pour bien établir la vérité des faits, j'ai dû inévitablement parler des colonels **Desbordes**, **Bertin** et **Archinard** pour pouvoir comparer mes services aux leurs et faire ressortir l'injustice commise à mon égard, grâce aux procédés du général **Borgnis-Desbordes**. Je me suis toutefois imposé une grande modération dans l'appréciation des faits d'une exactitude indéniable (1).

J'ai le sentiment d'avoir fait tout mon devoir, d'avoir largement payé de ma personne, d'avoir préparé la campagne contre **Samory** avec le plus grand soin et de l'avoir dirigée avec sagesse et avec audace. Tout cela a été reconnu. (Voir pages 22 et suivantes).

J'ai su obtenir d'importants résultats, dans des circonstances exceptionnellement difficiles, en ménageant la vie et les fatigues de mes troupes avec tout le soin que comportaient les circonstances.

Grâce aux précautions avec lesquelles je m'éclairais et je me gardais, grâce aux soins avec lesquels je pesais la valeur des renseignements reçus, jamais je n'ai été surpris et très souvent j'ai surpris l'ennemi, jamais je n'ai sacrifié inutilement une seule

---

(1) S'il s'est glissé une ou quelques erreurs dans ce rapport, ce que je ne pense pas, qu'on me les signale; comme elles sont involontaires, je suis prêt à les rectifier. Mais je le répète, je ne crois pas qu'il y en ait.

vie d'homme. (*Voir mon rapport politique et militaire sur les opérations de la campagne 1891-1892*).

La campagne terminée et ayant l'intention de ne plus revenir au **Soudan**, au lieu de rentrer tranquillement en France, je suis resté à mon poste à **Kayes** et n'ai voulu le quitter qu'après avoir remis le service **par écrit** au chef de bataillon **Bourgey**, Commandant supérieur P. I., et qu'après avoir pris avec soin toutes les mesures qui me paraissaient utiles pour faciliter la tâche de mon successeur.

Personne n'a pu contester la réussite de mes efforts et la correction de ma conduite. Mais le général **Desbordes** blessé du peu de souplesse de mon caractère à son égard, ne pouvant nier mes services, a masqué son ressentiment sous des prétextes et des procédés dont le résultat a été de m'empêcher de recevoir la récompense qui m'eût été incontestablement accordée si les faits avaient été présentés d'une manière équitable et vraie.

Étranger à toute coterie, ennemi de l'intrigue, ne recherchant l'avancement que par l'accomplissement du devoir, ayant consacré à l'étude des questions militaires tous les loisirs que m'a laissés l'accomplissement consciencieux et zélé des différentes fonctions que j'ai eu à remplir, j'attends avec confiance que justice me soit rendue, persuadé avec le général De BRACK que : « **L'aptitude** est le **droit** et malgré tout le *droit* triomphe toujours ».

LORIENT, le 28 avril 1896.

Le Colonel d'Artillerie de Marine,

G. HUMBERT.



NOTES

I. — **Appréciations du colonel ARCHINARD sur la résistance à attendre des troupes de SAMORY.**

Peu de confiance qu'elles m'inspiraient.

II. — **Opérations du colonel COMBES contre SAMORY en 1892-93.**

Leurs résultats.

I

Appréciations du colonel ARCHINARD sur la résistance à attendre des troupes de SAMORY.

I. — AVANT LE COMMENCEMENT DES OPÉRATIONS

Voici la lettre que je recevais du colonel **Archinard**, à la fin du mois de février 1891, alors que ne tenant aucun compte de ce que je lui avais dit sur **Samory** et **de ce qui avait été absolument convenu entre nous avant notre séparation à Nioro**, il se disposait, sans motifs sérieux, à attaquer **Samory** à une époque de l'année la plus défavorable pour les opérations (1).

(Je dis sans motifs sérieux, car au **Soudan,** si l'on veut prendre d'assaut un village quelconque ou attaquer un chef noir quelconque, **même ami,** on peut toujours expliquer la nécessité de cette attaque par des arguties qui trompent ceux qui ne sont pas au courant des questions du **Soudan**) :

Lettre du colonel ARCHINARD

Baninko, fin Février 1891.

« J'ai largement, en arrivant à **Siguiri** vers le 1er avril, le temps « d'aller jusqu'à **Kankan, Bissandougou, Niako** et de faire face « aux événements qui pourraient se produire.

« Non seulement j'ai eu le temps, mais **on ne pourrait guère uti-« lement se mettre en route plus tôt**, car on ne trouverait pas les « marigots et les cours d'eau de la rive droite du **Niger** guéables d'une « façon générale. . . . .

« **Tu prétendais que la campagne contre Samory serait plus « dure que celle d'Ahmadou,** ou du moins que les combats seraient « plus sérieux, parce que, disais-tu, **Samory** est un guerrier, un chef « arrivé par la guerre. Je n'ai pas voulu te contrarier, pas plus que quand « tu appelais les combats que nous avons livrés contre **Ahmadou** de « petits combats ; mais maintenant que c'est moi qui marche contre « **Samory, je peux te dire ce que j'en pense, et tu verras qui aura « le mieux jugé de nous deux. Il y aura peut-être quelques coups « de fusil, peut-être....., mais pas grand'chose ; et si j'arrive à « joindre une colonne quelconque, je m'estimerai heureux.** »

(1) Pour ne pas mettre le public au courant de nos divergences d'appréciations, dans ma conférence à la Société de Géographie (**Le Soudan Français**. Société de Géographie, 1891, page 16), j'ai essayé de justifier la conduite du colonel **Archinard**, bien que je n'aie pas caché au sous-secrétaire d'Etat et au général **Desbordes** que cette aventure nous coûterait cher. J'ai même communiqué au général **Desbordes** avec mes observations la lettre très longue dont je ne reproduis ici que les parties se rapportant aux opérations contre **Samory.**

OBSERVATIONS

Autant d'erreurs que d'affirmations.

Je suis parti de **Siguiri** le 31 décembre et j'ai trouvé les marigots facilement franchissables. Les pluies ont commencé bien avant le 1er avril, et c'est précisément à cette époque, choisie par le colonel **Archinard** pour commencer les opérations, qu'elles deviennent des plus pénibles à cause de la chaleur et des pluies. **Tout cela je le savais**, parce que les commandants de **Siguiri** et de **Couroussa** m'avaient adressé, à la suite d'un télégramme envoyé de **Nioro** au commencement de janvier 1891, des réponses très nettes à des demandes de renseignements très nettes.

Quant à la résistance opposée par les troupes de **Samory**, les événements ont malheureusement démontré le peu de perspicacité du colonel **Archinard.**

Le colonel **Archinard** avoue d'ailleurs ses erreurs. . . . . lorsqu'il ne peut plus les cacher *(Voir page 24).*

II. — APRÈS LA PRISE DE KAN-KAN

Le colonel **Archinard** était tombé malade avant le passage du **Niger** et il n'avait pu commander les troupes (1). Mais il n'hésitait pas à me renseigner sur les difficultés de la prochaine campagne de la façon suivante (2) :

Siguiri, 20 avril 1891.

« **Samory** n'a d'autres forces sérieuses que les quelques centaines « d'hommes qui sont constamment auprès de lui et dont actuellement « 200 sont armés de fusils à tir rapide. — Toutes ces colonnes qu'il ne « commande pas lui-même, et nous avons eu à faire à plusieurs, **ne** « **sont que des nuées de moineaux s'enfuyant devant deux ou trois** « **tirailleurs ou spahis. Elles ne peuvent être ennuyeuses qu'en** « **allant, à droite ou à gauche, où elles croient ne pas rencontrer** « **nos troupes**, piller et incendier des malheureux, incapables de ré- « sister. — **Il n'y a donc qu'à considérer qu'une colonne de quel-** « **ques centaines d'hommes commandée par Samory lui-même....**

---

(1) Les combats qui ont été livrés de **Kankan** à **Bissandougou** l'ont été par le capitaine d'infanterie de marine **Hugueny** qui a été obligé de rétrograder après avoir vu **Samory** détruire lui-même **Bissandougou**.

Le colonel **Archinard** s'exprime ainsi dans son rapport, page 354 : « **Pendant cette campagne contre SAMORY, ma santé ne m'a pas toujours permis d'être moi-même à la tête des troupes comme je l'aurais voulu.** »

Il aurait pu dire, non **pas toujours,** mais **jamais.**

(2) Voir page 48 la manière de présenter les faits après les opérations conduites par le colonel **Combes** contre **Samory**.

« Je n'admettrais **pas plus d'une compagnie** de tirailleurs auxi-
« liaires à l'effectif de 120 hommes, tous anciens tirailleurs triés sur le
« volet et bien encadrés par des blancs. . . . .

« Un autre détail sur lequel j'insiste tout de suite et pour lequel
« tous les officiers sont d'accord, **c'est que les voitures Lefèvre ne
« peuvent plus être employées à partir de Siguiri**; les porteurs
« doivent être le seul moyen de transport. »

OBSERVATIONS

Voilà les renseignements que me donnait le colonel **Archinard** sur les forces de **Samory**, l'emploi des tirailleurs auxiliaires et celui des petites voitures, sans craindre de me faire courir à un échec.

Heureusement j'ai su en suspecter la valeur et n'en ai tenu absolument aucun compte. J'ai levé 350 tirailleurs auxiliaires que je n'ai pu que peu encadrer, faute d'officiers et de sous-officiers, et qui se sont admirablement battus; j'ai emmené de **Siguiri** à **Sanancoro** *(Distance : 280 km)*, non sans peine, il est vrai, 109 voitures **Lefèvre** *(Voir page 11)* (*). Sans elles, il m'eût été impossible de ravitailler **Sanancoro, Kérouané** et **Bissandougou,** car le nombre des porteurs dont je disposais au début et qui était le maximum qu'il m'avait été possible de recruter, avait peu à peu, comme je m'y étais attendu, diminué très fortement par les maladies et les fatigues. Il eût fallu alors tout abandonner.

A son retour à Paris, en 1891, plusieurs fois le colonel **Archinard** avait essayé de me persuader que je ne rencontrerais qu'une faible résistance de la part de **Samory,** et à chaque fois je lui avais répondu un peu brusquement : « *C'est bon, ne parlons pas de cela.* »

Pressentant les difficultés, je me préparais à les surmonter.

Depuis l'année précédente, j'étais désigné pour succéder au colonel **Archinard.** Alors que la situation devenait mauvaise grâce à lui, il ne m'était pas permis de me dérober. Il ne me restait qu'à partir avec la volonté de réussir, ce que j'ai fait.

*
* *

(*) [**Addition.** — La confection de ces voitures avait été surveillée avec soin ; elles sont loin d'être l'idéal des voitures de transport pour le **Soudan** ; mais elles existaient, j'ai su m'en servir et bien qu'imparfaites elles m'ont été **dans cette circonstance particulière** d'une utilité incontestable].

II

OPÉRATIONS DU COLONEL COMBES CONTRE SAMORY, EN 1892-93

Le colonel **Combes** a livré aux troupes de **Samory**, dix combats, pour lesquels je donne dans le tableau ci-après tous les renseignements que j'ai pu me procurer et qui m'ont été communiqués par des officiers ayant servi sous ses ordres (1).

Sa colonne comprenait au total 640 (E ou I) et pas d'artillerie.

COMBATS	DATES	PERTES				PRISES		OBSERVATIONS
		Tués		Blessés		Fusils	Chevaux	
		E	I	E	I			
Gué de **Balandougou**.	22 janvier 1893	»	»	»	1	»	»	
Marigot de **Kourai**....	8 février	»	»	2	2	11	2	L'ennemi laisse 15 cadavres sur le terrain.
Prise de **Guéléba**	9 février	»	1	»	»	»	»	
Koungéni...........	20 février	»	»	»	»	12	8	Pertes de l'ennemi : 1 chef sofa et une vingtaine d'hommes
Kona................	23 février	»	2	4	12	»	»	3 tués et une trentaine de blessés des cavaliers d'Alfa.
Boa	d°	»	»	»	»	»	2	
Borotou	24 février	»	1	»	4	»	»	
Marigot de **Guérésouba**	2 mars	»	2	»	2	»	»	
	4 mars	»	»	»	»	»	»	Quelques chevaux pris.
	6 mars	»	»	»	1	»	»	
	TOTAL	»	6	6	22	23	12	
				28				

Je n'ai pas pu avoir de renseignements relativement aux munitions consommées.

Rapport des pertes à l'effectif total : $\frac{34}{640} = 5\ ^{o}/_{o}$.

Rapport des tués aux blessés : $\frac{1}{4,7}$

Comparer avec les tableaux des pages 31 et 34

(1) J'ai écrit à la fin de 1895 au colonel **Combes** pour lui demander ces renseignements ; il ne m'a pas répondu. Quoi qu'il en soit, mes renseignements concordent bien avec ceux donnés dans le *n° 2 de 1896, des renseignements coloniaux du Bulletin du Comité de l'Afrique Française* et les citations des extraits du rapport du colonel **Combes.**

NOTA. — *Le supplément au Journal* « LE TEMPS » *du 28 septembre 1893 déjà cité* (*Voir page 26*) *donne les pertes totales ci-après :*

Deux légionnaires blessés, 4 indigènes tués et 15 blessés, au total 4 tués et 17 blessés.

Les faits sont exposés ci-dessus.

Voici la manière dont le colonel **Archinard** en rend compte au sous-secrétaire d'État :

Sama, le 24 mars 1893.

Le colonel **Combes** est de retour de **Kérouané** après une course de **650 kilomètres dans l'Est,** qui a duré trente-quatre jours. Il a visité **Gueleba** où s'étaient concentrés les bandes de sept chefs de **Samory** et **Samory** lui-même. Une de ces bandes comportait 700 fusils à tir rapide et 300 chevaux.

Le **colonel a tout bousculé** malgré la force des positions choisies par l'ennemi. Les combats ont eu lieu presque toujours en forêt.

Toutes les bandes que Samory avait dans l'Est ont subi un véritable désastre, leurs débris ont été repoussés fort loin. Samory est abandonné. Sa préoccupation est de cacher sa retraite, même à ses fidèles. On le croit dans le Sud.

La fraction de la colonne partie avec **Combes** comptait 103 Européens ; il n'y a pas eu un seul décès parmi eux. Au total nos pertes sont pendant cette magnifique campagne de : 3 Européens légionnaires blessés ; 34 indigènes tués ou blessés ou disparus. — (Différences sans importance avec les chiffres du tableau précédent).

Aucune perte dans le personnel non combattant. La fraction commandée par le capitaine **Dargelos** est de retour avec plein succès de sa tournée au Sud-Ouest de **Sanankoro ;** elle a ramené 1100 prisonniers enlevés à **Samory** et fait un gros butin, La fraction commandée par **Briquelot** poursuit le peu qui reste des bandes de **Balali.** Il a fait un butin considérable. Les pertes de ces deux côtés ont été aussi très faibles.

La puissance de Samory est complètement détruite par ces résultats. Je vous recommande **Combes** qui s'est montré organisateur, chef et soldat.

Mopti, 22 avril. **Ségou,** 28 avril.

Je ne reçois que de bonnes nouvelles de la colonne **Combes** qui m'annonce de grands succès sur **Bilali,** lieutenant de **Samory,** dont la dernière bande a été anéantie.

Kayes, 23 juin.

Au moment de m'embarquer, je reçois des nouvelles du lieutenant-colonel **Combes,** qui est encore à **Kankan.** Le colonel **Combes** continue à recevoir journellement la soumission des sofas de **Samory,** avec leurs troupes et leurs armes. Un de ces chefs avait plus de 3,000 hommes.

*
* *

Ainsi, d'après le colonel **Archinard,** à la fin de la campagne de 1892-93 **la puissance de Samory est complètement détruite.**

D'après le colonel **Archinard** :

« **Toutes les bandes que Samory avait dans l'Est ont subi un véritable désastre, leurs débris ont été repoussés fort loin** ».

Le Colonel **Combes** (*n° 2 de 1896 des Renseignements Coloniaux du Bulletin du Comité de l'Afrique Française, déjà cité)* écrit :

« **Je vous ai télégraphié (à lui, colonel Archinard) que je n'avais pu apprécier exactement les pertes de l'ennemi, mais qu'elles avaient été sérieuses. Les renseignements recueillis pendant la route et ceux qui nous parviennent permettent de l'affirmer. C'est ainsi qu'à Kouraï quinze cadavres ont été comptés sur le terrain, abandonnés par l'ennemi, ce qui implique un chiffre beaucoup plus considérable de tués et un grand nombre de blessés. A Kona, les cavaliers d'Alfa auraient eu à eux seuls trois tués et une trentaine de blessés. Nos feux de salve sur la lisière du bois qu'ils occupaient et que l'on n'a pu fouiller, leur ont certainement fait éprouver d'autres pertes.**

L'engagement de Borotou a dû également leur coûter cher.

Le 28 février on a vu très distinctement plusieurs sofas tomber sous les feux de salve des troupes qui couronnaient les hauteurs. Et enfin à la suite du combat du 2 mars, nous avons appris que, dans un village voisin de Foukala, une vingtaine de blessés avaient été évacués par l'ennemi.

Le lieutenant-colonel **Combes** a été nommé colonel à la fin de la campagne contre **Samory** (23 juin 1893) avec la mention « *Brillants services au Soudan* »

Il a été nommé officier de la Légion d'honneur le 21 avril 1894 étant chevalier du 28 décembre 1885, c'est-à-dire à 8 ans et 4 mois de grade (Faits de guerre au Soudan).

Je cite ces récompenses méritées simplement pour mieux faire ressortir le déni de justice dont j'ai été victime.

Le colonel **Combes** écrit également lorsqu'il se décide à rétrograder :

« **J'avais perdu tout espoir d'acculer les bandes de Samory que je poussais devant moi** » et après s'être retiré il constate : « **Au retour, les sofas ont tenté de nous arrêter deux fois, mais la résistance n'a pas été sérieuse et il a semblé que leur préoccupation était, non de nous combattre avec espoir de réussir, mais simplement de faire parler la poudre, pour que Samory ne puisse pas les accuser de n'avoir rien tenté** ».

Il résulte de là que les bandes de **Samory**, à la suite des combats que je leur avais livrés, avaient été tellement démoralisées qu'elles ne se sentaient plus de force à résister (*Voir mon rapport pour les pertes infligées à l'ennemi*). Ceci d'ailleurs n'a pas pu être contesté, comme je l'ai dit déjà.

Je n'insiste pas sur la *manière* dont les faits et les renseignements à lui fournis par le colonel **Combes** ont été transmis officiellement par le colonel **Archinard**.

Il convient seulement de remarquer qu'après sa malheureuse campagne contre **Samory** en 1891, le colonel **Archinard** affirmait que **Samory** n'offrirait aucune résistance (*Voir page 45*) et que si je l'avais cru, j'aurais été exposé à un désastre.

Après la campagne 1893 du colonel **Combes**, le colonel **Archinard** représente la puissance de **Samory** comme complètement détruite et en 1895, ce même **Samory** inflige à la colonne **Monteil** des pertes cruelles et le force à rétrograder (1).

---

(1) Les instructions qui m'ont été remises par M. **Étienne**, sous-secrétaire d'État des Colonies en septembre 1891 disent :

« Du reste il est certain que les premiers engagements victorieux qui seront livrés par la colonne auront pour résultat de porter un coup décisif *au prestige et à la puissance de* **Samory** *fort ébranlée déjà, assure le colonel* **Archinard** *par nos premiers succès* ».

Trois mois après, alors que ma colonne est dans le voisinage de **Siguiri**, le sous-secrétaire d'État télégraphie au Gouverneur du Sénégal, le 5 décembre 1891 :

« Câblez **Humbert** que campagne **Samory** que tous renseignements représentent comme fort armé *inspire inquiétudes que partage* **Archinard** ».

Copie d'une lettre de l'amiral COURBET

Bayard, 21 mars 1884.

Mon cher Humbert,

Votre affectueux compliment m'a fait le plus grand plaisir et je m'empresse de vous en remercier. Il me tarde d'avoir, à mon tour, des félicitations à vous adresser ; je comptais bien en quittant le commandement du Corps expéditionnaire, que vos mérites ne resteraient point aussi longtemps sans récompense. (*) Les bons services ne s'oublient pas, soyez tranquille ; ils finissent toujours par pousser leur homme. L'avenir ne saurait donc vous échapper. Bonne santé, mon cher Humbert, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments affectueux et je vous serre la main.

COURBET.

(*) Voir pages 16 et 17.

RELEVÉ DES SERVICES

DE

HUMBERT, Pierre-Marie-Gustave

Colonel d'Artillerie de la Marine

Né le 15 Mai 1849 à **Batterans**, canton de **Gray**, département de la **Haute-Saône**, fils de **Charles-François-Auguste-Eulalie**, et de dame **Thérèse Garnier**, décédés.

TEMPS DU SERVICE EFFECTIF DANS CHAQUE GRADE	ANS	MOIS	JOURS	OBSERVATIONS
Études antérieures à l'entrée à l'École Polytechnique	2	»	»	**École Polytechnique** — Numéro de sortie : 96 sur 142 élèves, de 1868 à 1870.
Entrée au service comme élève à l'École Polytechnique .... 10 août 1868	2	»	»	—
Sous-lieutenant, élève .... 10 août 1870	2	»	»	**École de Fontainebleau.** — Numéro de sortie : 1 sur 14 élèves, de 1872 à 1873. (Promotion d'Artillerie de Marine).
Lieutenant en 2e .... 10 août 1872	»	6	10	
Lieutenant en 1er .... 20 févr. 1873	2	3	»	
Capitaine en 2e (*choix*) .... 20 mai 1875	1	6	5	—
Capitaine en 1er .... 25 nov. 1876	7	3	5	Admis à l'**École supérieure de Guerre** par décision du 29 novembre 1878, le 31e sur 72. — A obtenu, à la suite des examens de sortie de 1880, le brevet d'État-Major avec la mention : BIEN et a été classé le 21e sur 66.
Chef d'escadron (*choix*) .... 1er mars 1884 (MOTIF : *Brillante conduite à l'attaque de Sontay*)	4	5	3	
Lieutenant-colonel .... 4 août 1888	5	8	7	
Mis d'office au tableau d'avancement pour le grade de colonel le 19 octobre 1893. (*Faits de guerre au Soudan*),				
Colonel .... du 11 avril 1894 au 15 nov. 1896	2	7	5	
TOTAL des années de service effectif au 1er novembre 1896......	30	3	5	

CAMPAGNES		Nombre
Campagne contre l'Allemagne.... (Siège de Paris)	du 24 août 1870 au 7 mars 1871	1 (en guerre)
Campagne à l'intérieur..........	du 27 avril 1871 au 7 juin 1871	1
Sur le *Tarn*....................	du 20 mai 1876 au 28 juin 1876	
En Cochinchine................	du 29 juin 1876 au 18 mars 1878	2
Sur l'*Aveyron*................	du 19 mars 1878 au 25 avril 1878	
En Afrique....................	du 21 févr. 1881 au 5 avril 1881	
Au corps expédition^re^ en Tunisie.	du 6 avril 1881 au 22 juin 1881	
En Afrique....................	du 23 juin 1881 au 26 oct. 1881	1 double (en guerre).
En Afrique... A fait partie des colonnes appelées à réprimer des mouvements insurrectionnels sur le territoire algérien.	du 27 oct. 1881 au 10 févr. 1882	
Sur l'*Annamite* (en guerre)	du 30 mai 1883 au 20 juill. 1883	
Au Tonkin (en guerre)..........	du 21 juill. 1883 au 7 juill. 1884	2 doubles (en guerre).
Sur le *Tonkin* (en guerre).......	du 7 juill. 1884 au 7 sept. 1884	
Sur le *Calédonien* (paquebot)....	du 24 sept. 1885 au 15 oct. 1885	
A la Réunion (en paix)	du 16 oct. 1885 au 11 févr. 1888	3
Sur le *Salazie* (paquebot).......	du 12 févr. 1888 au 29 févr. 1888	
Sur le *Taurus* (paquebot)	du 10 juin 1890 au 20 juin 1890	
Au Sénégal... Soudan français (en paix)	du 21 juin 1890 au 9 déc. 1890	1 double (en guerre).
Au Sénégal... Soudan français (en guerre)	du 10 déc. 1890 au 9 avril 1891	
Sur l'*Orénoque* (paquebot) (en paix)	du 9 avril 1891 au 19 avril 1891	
Sur l'*Équateur* (paquebot) (en paix)	du 20 sept. 1891 au 28 sept. 1891	
Au Sénégal... Soudan français (en paix)	du 29 sept. 1891 au 21 nov. 1891	
Au Sénégal... Soudan français (en guerre)	du 21 nov. 1891 au 22 mai 1892	1 double (en guerre).
Au Sénégal... Soudan français (en paix)	du 22 mai 1892 au 11 août 1892	
Sur l'*Équateur* (paquebot) (en paix)	du 11 août 1892 au 20 août 1892	
TOTAL au 20 août 1892...........		11 dont 6 de guerre (plus 1 à l'intér^r^).

Témoignages particuliers de satisfaction accordés par le Ministre

Au sujet d'un projet de fusée percutante, soumis à l'examen du département de la guerre : 20 Décembre 1873 (Ministre de la guerre), et 23 mars 1874 (Ministre de la marine).

BLESSURES

Blessé au fort de l'Est (siège de Paris), le 24 janvier 1871, d'un éclat d'obus au bras gauche, avec projection à la partie gauche de la figure, de grains de poudre provenant de la charge intérieure de l'obus.

—

Citations à l'ordre de l'armée

Décorations

Nommé Chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 29 janvier 1871.

Nommé Officier de l'Ordre du Cambodge le 14 juillet 1884.

A reçu la médaille commémorative de l'expédition du Tonkin, de la Chine et de l'Annam, instituée par la loi du 6 septembre 1885.

Nommé Officier de l'Ordre Impérial du Soleil Levant (Japon), le 1er avril 1887.

Nommé Officier de la Légion d'Honneur par décret du 30 décembre 1891.

Nommé Commandeur de l'Ordre Impérial du Dragon de l'Annam, le 28 décembre 1892.

A reçu la Médaille Coloniale avec les 3 agrafes de Tunisie, Algérie, Sénégal et Soudan.

CORPS OU LES SERVICES ONT EU LIEU ET POSITIONS DIVERSES

A l'École Polytechnique du 1er novembre 1866 (pour le temps d'études préliminaires) au 10 août 1870.

Au Rég' d'Art'e de Marine du 10 août 1870 au 11 mai 1872.

A l'École d'application de Fontainebleau du 11 mai 1872 au 29 janvier 1873.

Au Rég' d'Art'e de Marine du 29 janvier 1873 (détaché à l'Inspection Générale à Paris, du 2 octobre 1873 au 5 mai 1876) au 30 mars 1878.

A l'État-Major particulier de l'arme du 30 mars 1878 au (Commission d'expériences de Tarbes, du 15 juin 1878 au 2 décembre 1878. Détaché à l'École militaire supérieure du 2 décembre 1878 au 1er février 1879) 1er février 1879.

Au Rég' d'Art'e de Marine du 1er février 1879 au (Détaché à l'École militaire supérieure du 1er février 1879 au 3 novembre 1880. Détaché à l'État-Major du 19e Corps d'armée du 5 février au 6 avril 1881. Détaché à l'État-Major du Corps expéditionnaire en Tunisie du 6 avril au 23 juin 1881. Détaché à l'État-Major du 19e Corps d'armée, du 23 juin au 27 octobre 1881. Détaché à l'État-Major des Colonnes opérant dans le Sud-Oranais du 27 octobre 1881 au 10 février 1882) 12 janvier 1882.

A l'État-Major particulier de l'arme du 12 janvier 1882 au (Officier d'ordonnance de M. le Ministre de la Marine, du 12 janvier 1882 au 26 mai 1883), 26 mai 1883.

Au Rég' d'Art'e de Marine, Adjoint au Commandant supérieur des batteries expéditionnaires du Tonkin, du 27 mai 1883 au 26 octobre 1883.

A l'État-Major particulier de l'arme, Aide-de-Camp du Contre-Amiral, Commandant en Chef des forces de terre et de mer stationnées au Tonkin, du 27 octobre 1883 au 11 février 1884.

A l'État-Major du Général de Division, Commandant en Chef le Corps expéditionnaire du Tonkin, du 12 février 1884 au 22 avril 1884.

Au Rég' d'Art'e de Marine du 22 avril 1884 au (Adjoint au Colonel Commandant l'artillerie du Corps expéditionnaire du Tonkin, du 22 avril 1884 au 7 juillet 1884. Directeur de l'artillerie à la Réunion du 24 septembre 1885 au 11 février 1888), 19 mars 1888.

A l'État-Major particulier de l'arme, du 19 mars 1888 au (Inspection Générale à Paris) 9 juin 1890.

Au Sénégal (Soudan français), du 10 juin 1890 au 20 juillet 1890. Commandant supérieur par intérim du 20 juillet 1890 au 20 octobre 1890. En mission du 20 octobre 1890 au 20 avril 1891.

A Paris. En mission du sous-secrétariat des Colonies, du 20 avril au 20 septembre 1891, étant Commandant supérieur désigné du Soudan français.

Au Sénégal (Soudan français), du 20 septembre 1891 (Commandant supérieur du 28 septembre 1891 au 11 août 1892).

A Paris du 20 août 1892 (En mission au sous-secrétariat des Colonies du 20 août 1892 au 20 octobre 1892. En congé de convalescence du 20 octobre 1892 au 31 décembre 1892) au 31 décembre 1892.

Direction d'Art'e de Brest (En congé de convalescence du 31 décembre 1892 au 15 avril 1893. Sous-Directeur du 15 avril 1893 au 8 janvier 1894).

Présidence de la Commission d'expériences de Gâvre, du 8 janvier 1894 au 17 octobre 1896.

Admis à la retraite, sur sa demande, le 15 novembre 1896.

AFFAIRES AUXQUELLES L'OFFICIER A PRIS PART

I. — Campagne de 1870-71 contre l'Allemagne

Combat du Bourget	(29 & 30 octobre 1870)	Sous-lieutenant à la 11e Bie bis d'Artillerie de Marine.
» de Stains	(29 novembre 1870)	do
» du Bourget	(21 décembre 1870)	do
Bombardement du fort de l'Est	(19 au 26 janvier 1871)	Sous-lieutenant Commandant la 11e Bie bis d'Artillerie de Marine; *blessé le 26 janvier.*

II. — Campagne de 1871 à l'intérieur

Bombardement de l'enceinte de Paris (Bastions 63 à 68 et viaduc du Point du Jour)	(Du 6 au 25 mai 1871)	Sous-lieutenant à la 1re Batterie d'Artillerie de Marine.

III. — Campagne de Tunisie 1881

Combat de Ben-Bechir	(30 avril 1881)	Capitaine adjudant-major du 4e bataillon du 4e Régt de Zouaves.
» de El-Fédj	(11 mai 1881)	
» de Ben-Métir	(14 mai 1881)	

IV. — Campagne du Sud-Oranais 1881-82

Razzias du côté de Figuig en deça de la frontière du Maroc.	(Décembre 1881)	Chef d'État-Major de la brigade Colonieu.

V. — Campagne du Tonkin 1883-84

Combat du 15 août 1883. Attaque des retranchements à l'ouest de Vong		Adjoint au Commandant de l'Artie du Corps expéditionnaire.
Combat de Phu-Sa	(14 & 15 décembre 1883)	État-Major de l'Amiral Courbet, Commandant en chef.
Attaque et prise de Sontay.	(16 décembre 1883)	
Combat de Trung-Son et prise de Bac-Ninh	(12 & 13 mars 1884)	État-Major du Général Millot, Commandant en chef.
Combat de la Rivière Noire et prise de Hong-Hoa	(11 & 12 avril 1884)	

AFFAIRES AUXQUELLES L'OFFICIER A PRIS PART (suite)

VI. — Campagne du Soudan 1890-91

Combat de Nyogoméra	(23 décembre 1890)	En mission (*) après avoir été commandant supérieur pendant l'hivernage.
» **de Koriga**	(30 décembre 1890)	
» **de Youri**	(3 janvier 1891)	

VII. — Campagne du Soudan 1891-92

Combat de Sombi-Ko et du Diaman-Ko	(11 janvier 1892)	Commandant supérieur du Soudan français.
Prise de Bissandougou et engagement autour de cette place	(Du 12 au 21 janvier 1892)	
Combat de Ouassa-Ko	(23 janvier 1892)	
» **de Farandougou**	(24 janvier 1892)	
» **de Baratoumbo**	(25 janvier 1892)	
Affaire du Milo et prise de Sanancoro et de Kérouané..	(26 janvier 1892)	
Combat de Toutou-Kourou	(14 février 1892)	
Combat d'Aramou	(29 février 1892)	
» **de Facoleya**	(1er mars 1892)	
» **de Komakana**	(2 mars 1892)	
« **de Fabala et du Diassa-Ko**	(10 mars 1892)	
Combat du Bessé-Ko	(14 mars 1892)	

— LIVRES PUBLIÉS —

Essai de formules représentant les durées de trajet et les portées des projectiles (TANÉRA 1875, br. in-8°).

Note sur une nouvelle disposition de graphique de marche (BAUDOUIN, 1883, br. in 8°).

Historique succinct de l'Artillerie au Tonkin pendant les années 1883 et 1884 (MÉMORIAL D'ARTILLERIE DE MARINE 1885 (avec planches) et LAVAUZELLE 1886, 2 vol. in-18).

Le Soudan français. — Conférence à la Société de Géographie 1891 (br. in-8°).

La France au Soudan. — Conférence à la Société d'économie politique et sociale 1891 (br. in-8°).

Rapport politique et militaire sur la campagne de 1891-92 au Soudan. (*Journal officiel* 1892 et Imprimerie des Journaux officiels 1893).

FIN DU MÉMOIRE ADRESSÉ AU MINISTRE.

(*) Etant plus ancien de 21 mois que le lieutenant-colonel **Archinard,** je ne pouvais être placé sous ses ordres, comme l'ont écrit certains journaux.

Copie d'une lettre adressée le 29 avril 1896 au général De La ROCQUE, directeur d'Artillerie au Ministère de la Marine.

LORIENT, le 29 avril 1896.

MON GÉNÉRAL,

Il y a juste deux ans, j'ai, sur vos conseils et pour vous être agréable, renoncé à envoyer au Ministre mon mémoire montrant le manque de loyauté et d'honnêteté militaire du général **Desbordes**. Par ce qui se produit dans notre arme, il n'y a plus d'illusions à se faire : lorsque la tête est un chef comme le général **Desbordes**, le meilleur parti pour les officiers qui sont exposés à sa rancune et qui ont du caractère est de prendre leur retraite.

Mais avant de sacrifier une carrière à laquelle j'ai consacré vingt-six ans de travail, je veux employer tous les moyens légaux pour essayer de me faire rendre justice, démasquer les malhonnêtes procédés du général **Desbordes** et le mettre dans l'impossibilité de nuire plus tard.

Je ne me dissimule pas que j'ai peu de chance de réussir, mais je considère comme un devoir de tenter de réussir, si improbable que soit le succès.

Ma réclamation a été remise hier au Préfet maritime qui va l'envoyer.

Je n'ai pas voulu attendre de connaître le nom du nouveau Ministre de la Marine ; sa personnalité m'importe peu, ne voyant en lui que le représentant de la justice et du droit.

Une fois bien convaincu que la justice n'existe pas, que le droit est un vain mot, que les coteries sont toutes puissantes, une fois que j'aurai vu une première injustice couverte par une deuxième iniquité, je prendrai ma retraite. Il me restera une plume et un bras dont je saurai me servir et je pousserai mes revendications jusqu'à la plus extrême limite du droit.

Je suis, avec un très grand respect,

Mon Général,

Votre très obéissant et très affectueux serviteur,

G. HUMBERT.

EXTRAITS DE LETTRES DU GÉNÉRAL DESBORDES

Adressées au colonel HUMBERT pendant sa campagne au Soudan contre Samory en 1892, et OBSERVATIONS

EXTRAITS	OBSERVATIONS
Paris, 27 février 1892. . . . . Je ne crois pas que **Samory** se soit beaucoup plus préparé à la résistance que s'il n'avait pas été chassé de **Kankan** l'année dernière. Il est de fait, dès le début dans des conditions moins bonnes et plus rapidement acculé vers le Sud. Il y a donc du pour et du contre comme dans toutes les affaires de ce monde.	**Samory** a non seulement eu le temps d'acheter (en sacrifiant tout ce qu'il possédait lui, les siens et ses chefs et même les femmes de ses chefs) environ 3.000 fusils Mauser ou Gras, alors qu'il n'avait encore lors de la prise de **Kankan** que des chassepots en petit nombre et quelques Mauser, mais il a eu encore le temps de faire évacuer tous les villages et d'envoyer les habitants avec leurs ressources vers le Sud, de sorte que si nous n'avons trouvé que des villages brûlés, sans habitants et sans vivres, nous avons rencontré en revanche des bandes disciplinées et bien armées. (*Voir pages 25 et 50*). Cette insinuation du général **Desbordes** a pour objet de chercher à excuser le colonel **Archinard** qui, malgré les ordres contraires reçus du sous-secrétaire d'État, a attaqué **Samory.** Non seulement ce dernier a échappé à la mise en retrait d'emploi pour sa désobéissance grâce à l'influence du général **Desbordes**, mais encore, grâce à cette même influence, il a été mis d'office sur le tableau d'avancement pour le grade de colonel le 13 juin 1892.
Paris, le 7 mai 1892. . . . . Vous croyez qu'il dépend du Gouvernement d'arrêter l'envoi de fusils. Le Gouvernement a demandé au Gouvernement anglais de ne pas autoriser les ventes d'armes. Celui-ci a promis et bien entendu il ne l'a pas fait. Voulez-vous que nous fassions la guerre à l'Angleterre pour **Samory**.	Mes dépêches ont eu pour résultat de soulever à la Chambre le 7 avril 1892 un débat relativement à cette question (*Voir J. O. du 7 avril 1892 pages 501 et suivantes*). A la suite de ce débat des représentations ont été faites à l'Angleterre par le gouvernement. C'est tout ce que je demandais et tout ce que l'on pouvait exiger.

EXTRAITS

. . . .

Je vous fais ces observations pour que vous en tiriez profit. Vous vous faites le plus grand tort par votre manière d'agir. Vous savez très bien qu'entre vous, le gouverneur et le sous-secrétaire d'État, il n'y aura pas d'hésitation ; c'est vous qui succomberez alors même que vous auriez tout à fait raison et vous avez absolument tort dans la forme.

. . . .

OBSERVATIONS

Ici, le général ne me reproche que d'avoir tort **dans la forme.** D'ailleurs, sa prophétie ne s'est pas réalisée. Le nouveau sous-secrétaire d'Etat, Monsieur **Jamais** (1), a tenu compte de toutes mes observations et a accordé tout ce que j'avais demandé. De plus, il désirait fortement me voir accepter de nouveau le Commandement supérieur pour la campagne suivante, et ce n'est que sur mon refus formel *(Voir page 3)* qu'il a désigné le colonel **Archinard,** et je dois le **dire avec regret.** Monsieur **Delcassé,** successeur de Monsieur **Jamais,** l'a remercié l'année suivante.

. . . .

La situation à **Ségou** et à **Sansandig** est un peu inquiétante. Il faudrait deux pelotons de tirailleurs à **Ségou**. Vous parlez de l'affaire de **Macina** comme d'une chose facile. Je crois que vous vous trompez.

. . . .

Les événements de l'année suivante ont montré que je ne me trompais pas en ce qui concerne le **Macina** pris presque sans combat,

Le chef d'escadron **Bonnier** que j'avais envoyé à **Ségou,** en mai 1892, a brillamment, non seulement rétabli l'ordre, mais encore battu les révoltés et l'année suivante, le colonel **Archinard** pouvait récolter, sans grand danger, le fruit des succès du commandant **Bonnier.** Il s'était bien gardé d'aller contre **Samory** où son rôle eût été moins brillant, mais plus difficile.

. . . .

Vous avez fait reculer la question de l'indépendance du **Soudan** par rapport au **Sénégal**. Il n'y a plus à espérer à bref délai d'obtenir ce résultat.

Paris, le 19 mai 1892.

Le général n'est décidément pas heureux dans ses prophéties. Mon rapport a eu pour effet de faire **immédiatement** décider l'autonomie du **Soudan.**

. . . .

Enfin vous recommencez la critique à mon avis tout à fait

Le colonel **Archinard** n'agissant qu'après avoir pris les conseils du géné-

(1) Lorsque j'ai écrit mes dépêches, je croyais Monsieur **Étienne** toujours sous-secrétaire d'État et très solide dans ce poste.

EXTRAITS

erronée, de ce qu'a fait votre prédécesseur. Il ne fallait pas accepter le commandement supérieur. . . . , . . .

. . . .

OBSERVATIONS

ral **Desbordes**, il est naturel que mes critiques touchent ce dernier et que « à son avis elles soient tout à fait erronées ».

Quant à ne pas accepter le commandement, j'ai dit formellement au sous-secrétaire d'État à mon retour du **Soudan** en avril 1891 que je ne l'accepterais que si on remplaçait le budget de 4.500.000 fr. établi par l'Inspecteur **Picanon**, consenti par le colonel **Archinard** et déposé à la Chambre, par le budget de 5.200.000 fr. que j'avais établi moi-même. Ce budget ayant été adopté, je ne pouvais pas ne plus accepter le commandement. De plus, prévoyant alors ce que je ne pouvais supposer avant, que la situation serait difficile, il était encore bien plus de mon devoir de partir. Le général **Desbordes** sait bien tout cela; mais avec sa *finesse* habituelle, il cherche à déplacer la question. Et si j'étais d'un caractère intrigant, je ne serais parti qu'avec le grade de colonel, comme l'a fait le lieutenant-colonel **Archinard** l'année suivante, car j'étais alors le seul officier d'Artillerie ou d'Infanterie de Marine pouvant et osant assumer la responsabilité de la situation.

. . . .

Le silence se fait par ordre du Gouvernement. Vous n'avez rien à y voir. Vos dépêches ont rendu la situation difficile au Parlement. On a cru bien faire en ne faisant pas de bruit autour d'une question qui devient un tremplin pour l'opposition,

Mes dépêches ont dit la vérité stricte. Et si la question du **Soudan** était réellement un tremplin pour l'opposition, cela provient uniquement de ce qu'on a toujours voulu cacher la situation vraie et de ce que le général **Desbordes** et le colonel **Archinard** ont usé et abusé de cela pour agir comme il convenait à leurs intérêts.

Paris, le 20 mai 1892.

Je ne puis m'empêcher de conclure de tout ce que vous écrivez que votre santé ne vous permet pas de résister aux fatigues physiques et morales de ces campagnes du **Soudan**.

Le général **Desbordes** n'est pas plus heureux dans ses conclusions que dans ses appréciations (*Voir plus haut*). *Tous les officiers et soldats* de la colonne peuvent témoigner que jamais je n'ai été si bien portant et si gai que pendant toute la campagne. Mais le procédé employé est commode.

EXTRAITS	OBSERVATIONS
Paris, 7 juin 1892. . . . . Vous avez, *je le crains du moins*, par suite de la fatigue morale et physique perdu un peu la notion exacte des choses.	Dans la lettre précédente, le général *conclut*; maintenant *il craint* seulement que j'aie perdu *un peu*. Je n'ai jamais été fatigué ni physiquement ni moralement, tous les officiers peuvent en témoigner.
Si je me donne la peine de vous écrire si longuement, c'est *pour vous prouver combien je m'intéresse à vous* et combien je désire que vous ayez l'énergie de réparer la mauvaise impression résultant d'impatiences qui excusent sans les justifier les fatigues et les privations subies.	Ce n'était pas précisément par intérêt pour moi que le général m'écrivait si longuement. On a vu de quelle manière il s'est vengé de mon indépendance de caractère et de mon amour de la vérité. Digne récompense « **de fatigues et de privations subies** », sans compter les dangers courus. Quant à la « mauvaise impression », mon chef direct, le sous-secrétaire d'État **Jamais**, a eu de mon attitude une très bonne impression et il me l'a témoigné en adoptant toutes mes idées et en me proposant pour le grade de Colonel.
Paris, 18 juillet 1892. . . . . Et oublier que j'ai toujours été pour vous *un chef affectueux et dévoué* et m'écrire des lettres qu'aucun général n'accepterait d'un de ses officiers. Sentiments affectueux, Gal DESBORDES.	Le général dans toutes ses lettres m'a assuré de ses sentiments affectueux et parfois **sincèrement** affectueux. Rapprocher cette assurance des procédés employés par lui le 17 mars 1892 et le 12 août 1892. (Voir p. 6 et 9).

Je pourrais augmenter le nombre de ces citations ; celles-ci suffisent, je l'espère, pour montrer la remarquable « finesse » du général DESBORDES.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Direction :
Services Militaires
PERSONNEL

BUREAU :
Troupes de la Marine
1re SECTION

Notification d'une punition infligée à M. le Colonel Humbert.

PARIS, le 21 mai 1896.

MONSIEUR LE VICE-AMIRAL,

Vous m'avez transmis le 5 mai courant une lettre par laquelle M. le colonel Humbert, ancien Commandant supérieur des troupes du Soudan, actuellement Président de la Commission de Gâvre, proteste contre le retard qu'il prétend avoir été apporté à sa nomination de colonel.

J'ai décidé, sous la date du 20 mai courant, que cet officier supérieur qui, dans sa réclamation, a très gravement manqué de respect à l'Inspecteur général permanent de son arme et a même accusé cet officier général d'avoir « altéré la vérité », sera puni disciplinairement de deux mois d'arrêts de forteresse.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assurer l'exécution de cette mesure.

P. C. C.
Le Chef d'État-Major
(Signé) : LA GUERRE

Pour le Ministre et par son ordre
Le Sous-Directeur du personnel militaire
(Signé) : LA CHAUVINIÈRE.

OBSERVATIONS

1° « Prétend... » ; mais avec preuves indiscutables à l'appui (Voir pages 7 et suivantes).

2° « A accusé cet officier général d'avoir altéré la vérité » ; mais avec preuves indéniables à l'appui (Voir pages 9 et suivantes).

3° En ce qui concerne le « manque très grave de respect », il est bien évident qu'un inférieur peut toujours être taxé de manque de respect très grave à l'égard d'un supérieur lorsqu'il dévoile des faits peu honorables pour celui-ci. Mais le lecteur a pu constater que, en ce qui concerne le général **Desbordes,** ce sont les faits eux-mêmes (1) qui lui manquent de respect et le condamnent.

Le colonel n'aurait manqué au général Desbordes que s'il l'avait accusé sans preuves, mais le Ministre ayant ces preuves entre les mains **n'a pu** en contester la vérité, (comme en témoigne la notification de punition précédente où le mot « à tort » **n'a pu** être employé) (2).

*
* *

Le colonel n'était pas seulement Commandant supérieur des troupes du **Soudan** mais bien **Commandant supérieur du Soudan,** c'est-à-dire chargé non-seulement des opérations militaires, mais encore de l'administration, de l'organisation et de la politique de ce pays à l'amélioration duquel il a largement contribué (Voir page 33).

---

(1) Aucune des expressions employées n'a paru irrespectueuse à ceux dont j'ai demandé l'avis avant d'envoyer mon mémoire. Les faits seuls les ont... étonnés.

(2) Le droit de réclamation sagement prescrit par les Règlements, est la seule garantie de l'inférieur contre la partialité, l'arbitraire, l'injustice ou la mauvaise foi du supérieur. Et voilà comme ce droit est respecté !

PUNITIONS DES OFFICIERS

(Règlement du 20 octobre 1892 sur le Service intérieur des troupes de l'Artillerie. Art. 323).

« Les punitions à infliger aux officiers pour fautes contre la discipline sont:

Les arrêts simples ;
La réprimande du colonel ;
Les arrêts de rigueur ;
Les arrêts de forteresse;
La réprimande des généraux ».

Le Ministre n'a infligé que l'*avant-dernière* des punitions que le règlement met à sa disposition.

On comprend facilement pourquoi.

L'article 323 prescrit en effet :

« La réprimande du colonel et celle des généraux ont lieu *en présence d'un ou « de plusieurs officiers de grade supérieur ou en présence d'officiers du même grade et plus « anciens que l'officier réprimandé* ».

Pour réprimander le colonel **Humbert**, il eût donc été nécessaire de faire connaître à ses supérieurs ou à ses égaux les motifs *exacts* de la réprimande. La vérité eût alors transpiré.

En lui infligeant au contraire 60 jours d'arrêts de forteresse, le silence semblait assuré et cela dispensait de toute explication embarrassante.

Le droit, la vérité et la justice étaient de nouveau violés mais on pouvait espérer que le colonel, que l'on sait très passionné pour son métier, reculerait devant le sacrifice de sa carrière et que les procédés..... du général **Desbordes** resteraient indéfiniment ignorés.

*
* *

PARIS, le 8 juin 1896.

Monsieur le Vice-Amiral,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, en réponse à votre lettre du 24 mai dernier, que j'ai désigné M. le colonel d'Artillerie de la Marine PIEL, membre du Conseil des Travaux pour exercer *temporairement* les fonctions de Président de la Commission de Gâvre.

Cet officier supérieur sera mis en route pour Lorient à la date du 10 juin courant (sans délais de route).

D'autre part, afin de permettre à l'*officier titulaire* (1) de la Présidence de la Commission d'expériences d'établir, en temps voulu, le travail d'Inspection Générale, j'ai décidé que M. le général GODIN inspectera en octobre seulement le personnel de ladite Commission.

Signé : BESNARD.

---

(1) Le colonel **Humbert** a considéré comme un devoir de préparer dans l'intérêt du personnel sous ses ordres le rapport d'ensemble, les notes des officiers et le livret d'inspection générale, mais il n'a plus voulu continuer à servir dans un corps où le droit, la vérité et la justice pouvaient être impunément violés **actuellement.**

COURTES EXPLICATIONS.

Ainsi qu'il a été dit page 38, l'année 1893 avait bien démontré au colonel **Humbert** qu'il n'avait pas à espérer que la conscience du général **Desbordes** le forcerait à réparer son injustice préméditée.

Il accepta à la fin de décembre 1893 la Présidence de la Commission de Gâvre qui lui était offerte et ne voulut plus avoir aucune relation avec le général **Desbordes**.

Sa nouvelle position en lui permettant de rendre à l'Artillerie de Marine d'utiles services, lui offrait en outre l'avantage d'échapper à l'autorité immédiate du général **Desbordes** et de n'avoir momentanément que peu à redouter de son inimitié.

Mais le colonel était bien résolu dès cette époque, à dévoiler les procédés..... employés pour retarder son avancement.

Le général **Desbordes** en effet, alors qu'il n'avait à reprocher d'autres griefs à son inférieur qu'une sincérité très grande et un désaccord plus ou moins actif avec lui sur la question d'administration, d'organisation et de personnes en ce qui concerne le Soudan, avait trouvé que ne pas accepter ses conseils et ses opinions était lui manquer de déférence et, pour se venger, n'avait pas reculé devant les procédés indiqués ci-dessus. Maintenant que le colonel savait ce dont le général était capable, il devenait pour ce dernier un témoin très gênant. Le général reculerait dès lors encore bien moins à l'avenir, il n'y avait pas à en douter, devant tout procédé **quel qu'il soit**, qui lui permettrait d'empêcher le colonel **Humbert** de parvenir plus tard à un grade suffisamment élevé pour qu'il pût dire hautement et sans avoir rien à redouter, ce qu'il pensait des moyens employés en 1892 et de celui qui en avait fait usage.

Le colonel était donc condamné à rester impuissant contre les agissements de son chef et celui-ci était d'autant plus certain de l'impunité que, ses procédés antérieurs restant ignorés, il

pourrait même au besoin afficher **extérieurement** (1) une certaine bienveillance à l'égard du colonel **Humbert** *(peu d'officiers savent que les bonnes relations d'autrefois ont été rompues)* pour mieux assurer l'efficacité des mesures dirigées contre lui.

Le colonel que le mensonge, l'injustice et les menées souterraines ont toujours révolté ne pouvait, malgré de pressantes sollicitations, continuer à tolérer une pareille situation. L'emploi des moyens détournés lui répugne. Estimant indigne d'un soldat tout ce qui n'est pas net, franc et loyal, il résolut de réclamer justice au Ministre, dans l'espoir que celui-ci le mettrait pour l'avenir à l'abri des effets nuisibles du général **Desbordes**. Il n'en a pas été ainsi. Bien au contraire, une première injustice a été couverte par une deuxième iniquité.

Le colonel n'a pas hésité à se retirer et à aller attendre patiemment, en continuant à travailler dans la retraite les questions militaires, le moment où il pourra de nouveau servir son pays.

COLONEL G. HUMBERT,

De l'Artillerie de Marine

Breveté d'État-Major.



(1) *Voir page 22* les lettres adressées au colonel **Humbert** et *pages 6 et 9*, les notes confidentielles adressées au Ministre. Quelle admirable finesse?

Le général espérait bien que ces dernières resteraient secrètes.

Le brave **Bonnier** (tué par les **Touaregs** en 1893), alors son aide-de-camp et qui connaissait ces notes, ne put s'empêcher de rougir lorsque le colonel lui dit qu'il les avait lues et s'écria en levant les bras « Ah!... jamais on n'eût dû vous les montrer ».

Le colonel répliqua: « Croyez bien que jamais je n'aurais osé un seul instant, supposer le général capable d'une pareille..... action. Je le connaissais mal et c'est pour moi un vif chagrin d'avoir pu constater combien je m'étais trompé sur l'élévation de son caractère ».

La manière dont l'existence de ces notes a été révélée au colonel ne peut être dévoilée, car elle est due à l'amitié d'un officier supérieur encore en activité de service.

ERRATA

PAGE 2, ligne 8. — *Au lieu de* l'exigeaient, *lire* les exigeaient.

PAGE 5, ligne 14. — *Après* colonels, *ajouter* jusqu'en 1894.

PAGE 9, ligne 12. — *Au lieu de* 29, *lire* 28 et 29.

PAGE 10, ligne 14. — *Au lieu de* 1er mars, *lire* 2 mars.

PAGE 14, ligne 24, *irrégulier?* La nomination si extraordinaire du colonel *Archinard* n'a pas été, m'a-t-on dit, discutée en Conseil des Ministres, ce que semblent prouver les dates, 23 et 26 avril. S'il n'en est pas ainsi, cet avancement n'en reste pas moins des plus *singuliers*.

